

Études préalables
à la réalisation d'un agenda 21 local

**État des lieux
des pratiques communales
vis-à-vis du développement durable
Ville d'Annemasse**

**Rapport d'étude
destiné aux travaux du Forum 21**

DOCUMENT DÉFINITIF

Voiron, le 23 Juillet 2003.

*Destinataire :
Nicolas Montaudié*

*Correspondants Stratorial Conseil :
Françoise Pons
Jean-Luc Bally*

PRELABLE ET AVERTISSEMENTS

Ce document dresse l'état des lieux de la commune vis-à-vis de ses pratiques de développement durable. Il constitue l'une des bases de données pour les réflexions engagées par le Forum 21 afin d'élaborer un agenda 21 local.

L'état des lieux est-il un diagnostic de la situation d'Annemasse vis-à-vis du développement durable ?

Non. Toutefois l'état des lieux s'appuie sur une étude diagnostic qui a été réalisée auprès des services et des élus de la commune, au cours de l'année 2002. La réalisation du diagnostic a été menée à partir d'une collecte de données exhaustive, de la prise de connaissance d'études réalisées et d'entretiens qualitatifs menés auprès d'élus, de responsables de services, de partenaires et personnes-ressources permettant de mieux cerner les spécificités de la commune. Le diagnostic porté s'est appuyé sur l'évaluation de quelques 140 actions, selon une méthodologie et une grille d'analyse de Rhônalpénergie-Environnement.

Le diagnostic a pour principal objectif d'évaluer les actions au regard des critères de développement durable à un instant précis et d'en proposer une analyse critique du moment afin d'aider à l'élaboration de l'agenda 21 et d'initier la réflexion des parties prenantes (services, élus, puis habitants).

L'état des lieux :

Les actions qui sont citées dans le document d'état des lieux permettent d'expliquer la mise en œuvre du développement durable dans la commune. Elles ne sont pas analysées et « passées au crible des critères de développement durable » comme dans le diagnostic.

L'état des lieux constitue une base de données pour les membres du Forum 21 et doit permettre, en quelques chapitres, de se faire une idée de la commune d'Annemasse vis-à-vis de pratiques de développement durable.

Il doit permettre de pouvoir répondre à des questions telles que :

Quels sont les atouts de la commune ? Quelles sont ses faiblesses ? Quels sont les acteurs concernés ?

Quelles sont les actions déjà menées ?

Quels sont les enjeux d'une telle démarche pour la commune ?

Quel est le rôle de l'état des lieux ?

L'état des lieux a donc pour vocation de décrire, de façon objective, suffisamment exhaustive mais aussi synthétique, l'état de la commune par rapport

aux pratiques de développement durable déjà engagées, sans analyse critique ni évaluation.

L'état des lieux a été rédigé avant la constitution du Forum 21 et les réflexions des ateliers et a pu servir de base de données pour la préparation des réunions. Sa rédaction est une étape indispensable au cours de l'élaboration d'un agenda 21 car l'état des lieux doit permettre au Forum 21 de réfléchir aux enjeux communaux et aux pistes de travail pour l'agenda 21, sans écarter aucune piste. C'est pourquoi ce document se doit d'aborder l'ensemble des thématiques relevant du développement durable.

De l'état des lieux au diagnostic partagé...

C'est à l'issue de la première phase de travail avec le Forum 21 qu'un diagnostic partagé a pu être dressé. Mais, pour que ce diagnostic porté par les participants aux ateliers puisse être réellement partagé et collectif et devenir « l'analyse que les acteurs de la ville se font de leur propre commune pour les années à venir », il faut qu'il puisse :

- S'appuyer sur une base de données dont le contenu sera validé par tous (l'état des lieux),
- S'enrichir du point de vue des services et du regard des élus.

Au cours du mois de septembre 2003, l'état des lieux sera validé et discuté collectivement et, dans une même période de travail, le diagnostic formulé par le Forum 21 sera enrichi du point de vue des services et des élus. Les grands enjeux qui se dégageront de cet échange permettront de définir les priorités pour l'agenda 21 et les thèmes d'ateliers pour la seconde étape de travail du Forum 21.

Ce n'est qu'à partir d'un diagnostic partagé et collectif que les membres du Forum pourront alors s'engager légitimement dans la formulation d'objectifs, de recommandations et de pistes d'actions, à court, moyen et long termes.

Cette seconde phase de travail marquera la définition de l'agenda 21 local d'Annemasse : le plan d'action de la commune pour le XXIème siècle et les générations à venir.

Que contient l'état des lieux ?

Les trois champs principaux sur lesquels repose le développement durable – l'environnement, l'économie et le social - sont abordés à travers les thèmes de :

- L'aménagement urbain et les déplacements,
- La consommation et la préservation des ressources environnementales,
- Le développement économique,
- La politique sociale et de logement,

- Le fonctionnement municipal et la vie communale (en référence à l'application de la gouvernance locale ou principes de participation habitante).

Présenté sous une forme descriptive et pédagogique, chaque thème (qui correspond à un chapitre) fait référence :

- Au contexte et aux enjeux globaux vis-à-vis de perspectives de développement durable,
- Aux spécificités propres à la commune et aux enjeux locaux de développement durable,
- À des actions menées par les services de la ville et se rapportant à des pratiques du développement durable,
- Aux partenaires identifiés au travers de ces actions et qui pourraient être sollicités pour participer à l'élaboration de l'agenda 21 local.

L'état des lieux se compose de cartes et de chapitres organisés sur le modèle suivant :

2. LE THEME : ex. CONSOMMATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES
Le sous-thème : ex. la qualité de l'air
Quels enjeux globaux de développement durable ?
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Enjeux globaux et objectifs généraux vis-à-vis du développement durable ➔ Contexte international et cadre national (rappel des grandes étapes, des lois essentielles, des applications,...) ➔ Acteurs et partenaires au plan national
Quel contexte au niveau local ?
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Enjeux locaux et contexte ➔ Quelques constats généraux ou une description des politiques menées (en fonction du thème traité)
Les objectifs et les actions
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Les acteurs ➔ Les actions menées par la commune (<i>la ville d'Annemasse agit</i>)
Quelques données quantitatives pour se repérer :
Synthèse des enjeux locaux en quelques points essentiels :

**AGENDA 21 LOCAL DE LA
VILLE D'ANNEMASSE**

**ETAT DES LIEUX
DE LA COMMUNE
VIS-A-VIS DE PERSPECTIVES D'UN
DEVELOPPEMENT DURABLE**

SOMMAIRE

INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	p. 7
1. AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉPLACEMENTS	p. 10
2. CONSOMMATION ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES	p. 21
3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	p. 44
4. LA VIE SOCIALE À ANNEMASSE	p. 50
5. LE FONCTIONNEMENT ET LA VIE MUNICIPALE	p. 67
Glossaire	p. 74

INTRODUCTION : PRESENTATION DU TERRITOIRE

Annemasse, un point d'ancrage du développement du Genevois Haut Savoyard

A proximité immédiate de Genève, l'agglomération d'Annemasse constitue aujourd'hui le deuxième pôle économique de la Haute-Savoie. De ce fait, Annemasse participe largement à la structuration du Genevois Haut Savoyard du point de vue de son « développement durable », c'est-à-dire au regard de l'aménagement et de l'organisation équilibrés de ce territoire. Le Genevois Haut Savoyard et le pôle urbain constitué autour d'Annemasse bénéficient en effet de fortes potentialités en matière de développement économique, touristique, de loisirs ou culturel. À ce titre, la ville d'Annemasse, qui réunit la plupart des équipements et services de ce territoire, est devenue un pôle d'excellence qui cherche à conforter ce rôle, tout en prenant en considération les contraintes liées à cette localisation périphérique.

Annemasse, une agglomération qui doit composer avec son positionnement géostratégique

Confrontée à une forte croissance démographique au cours de ces trente dernières années, l'agglomération d'Annemasse est aujourd'hui dépendante de la résolution des questions de développement durable et de qualité de vie. Si le positionnement géostratégique d'Annemasse au sein du territoire rhônalpin a renforcé son attractivité, il se traduit aujourd'hui également par des contraintes fortes.

Ainsi, l'agglomération se situe au point d'articulation entre plusieurs territoires et, de ce fait, constitue un nœud d'échanges pour les déplacements transalpins. A une échelle plus locale, la proximité de Genève lui confère aussi une situation en matière de déplacements et de transports difficile à gérer.

En matière d'habitat, l'attrait pour les maisons individuelles et l'engouement pour « la vie à la campagne » n'ont fait qu'exacerber les phénomènes de périurbanisation et de mitage des campagnes situées autour de Genève. Les résidents, de plus en plus éloignés de leurs lieux de travail et des pôles de services, contribuent à augmenter le trafic automobile aux abords et dans les agglomérations, pénalisant progressivement leur propre qualité de vie, par des conditions de déplacements de plus en plus difficiles.

La problématique des transports, des échanges et de la mobilité entre zones urbaines est ici conjuguée à l'attractivité de l'agglomération annemassienne en matière de relations transfrontalières, d'enjeux et de dynamiques économiques.

Cette attractivité d'Annemasse se manifeste enfin par la forte pression urbaine qui s'exerce sur la frange frontalière, d'autant que la superficie communale limitée se traduit aujourd'hui par une certaine stagnation démographique de la ville d'Annemasse tandis que l'agglomération et le département poursuivent leur croissance.

Taux d'évolution annuel de la population¹		
	1990/1982	1999/1990
Annemasse	0,7 %	- 0,2 %
2C2A	1,3 %	0,3 %
Haute-Savoie	1,8 %	1,2 %

En 1999, date du dernier recensement de population, Annemasse comptait 27 253 habitants.

¹ En l'absence d'indications contraires, les données quantitatives citées sont issues du Recensement Général de Population INSEE 1999.

1. AMENAGEMENT URBAIN ET DEPLACEMENTS

Atelier n° 4 :

**COMMENT SE CONSTRUIT
LA VILLE ?**

Atelier n° 5 :

**COMMENT SE DEPLACER
A ANNEMASSE ?**

1. AMENAGEMENT URBAIN ET DEPLACEMENTS

1.1 Aménagement du territoire, urbanisme et habitat

Quels enjeux globaux de développement durable pour l'aménagement des territoires ?

Un constat national :

- ➔ Aujourd'hui, plus de 75 % des Français habitent en ville.
- ➔ L'artificialisation des territoires a progressé de 620 km²/an entre 1992 et 2000 ⁽²⁾.

Depuis quelques décennies, la généralisation des zones d'emplois éloignées des zones d'habitat, la prolifération des villes dortoirs, l'extension des périphéries d'agglomération ainsi que le « mitage » des territoires péri urbains et ruraux sont des phénomènes notables tandis que l'organisation nécessaire à une bonne qualité de vie fait fréquemment défaut (présence de services, de commerces de proximité, d'infrastructure de transports adaptées, etc.). Parallèlement à cette consommation de nouveaux espaces, on assiste également au développement de zones de pauvreté à l'intérieur des villes et à des phénomènes de ghettoïsation des quartiers les plus « pauvres ». Dès lors, le temps est aujourd'hui à la « reconstruction de la ville sur la ville » et à l'organisation spatiale des territoires inter urbains.

Les enjeux :

Pour assurer un développement durable des villes actuelles et des zones périphériques associées, il s'agit de :

- ➔ Favoriser le renouvellement urbain en aménageant la ville de façon à garantir un cadre de vie et une qualité de vie pour tous,
- ➔ Organiser les territoires à une échelle plus large, permettant de prendre en compte toutes les contraintes de développement et, notamment limiter l'étalement urbain.

Le cadre réglementaire actuel :

La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000, proposée conjointement par les Ministères de la Ville, des Transports et du Logement, offre un nouveau cadre réglementaire et juridique qui répond à ces enjeux.

² Données de l'IFEN (institut français de l'environnement)

La loi SRU propose de :

- **Lutter contre le mitage et l'étalement des zones périurbaines,**
- **Assurer une offre suffisante en logements sociaux,**
- **Préserver la qualité de l'environnement,**
- **Lutter contre l'éloignement entre bassins d'emplois et zones d'habitat,**
- **Intégrer la prise en compte de nouvelles données comme les coûts de l'assainissement collectif ou la requalification des friches industrielles.**

La loi SRU impose aux communes dotées d'un P.O.S. de travailler à l'élaboration d'un nouvel outil réglementaire appelé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de mettre en place des Schémas de Cohérence Territoriales (SCOT) à une échelle intercommunale plus large. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) d'un territoire, pièce maîtresse du PLU ou du SCOT, doit prendre en compte, à travers un objectif général de gestion durable de l'espace, les questions d'équilibre de l'habitat, de cohérence des moyens de transport et d'équipements collectifs.

Quel contexte au niveau local en matière d'aménagement du territoire ?**Enjeux locaux :**

- Réaménager progressivement la ville « sur elle-même », en répondant aux objectifs de la loi SRU, à la cohérence du territoire et à la nécessité d'une plus grande solidarité entre les communes du Genevois.
- Améliorer la qualité de vie et le cadre de vie des habitants, préserver les ressources, développer et affirmer les atouts d'Annemasse.

Contexte et constats :

L'organisation de la Ville d'Annemasse :

- ➔ Un territoire presque totalement urbanisé,
- ➔ Des quartiers récents (comme le quartier du Perrier marqué par une certaine densité de l'habitat collectif à vocation sociale)
- ➔ Un centre-ville fortement minéralisé,
- ➔ Des ensembles bâtis principalement collectifs (90,4 % des logements) en dépit de quelques secteurs de lotissements pavillonnaires ou semi pavillonnaires comme celui du Vernand,
- ➔ Vis-à-vis des services et équipements publics :
 - un taux d'équipement satisfaisant,
 - une répartition assez bien équilibrée par quartiers, en fonction du nombre d'habitants.

Nombre de logements selon l'époque d'achèvement	
Avant 1949	10 %
De 1949 à 1974	53 %
De 1975 à 1981	16 %
De 1982 à 1989	9 %
1990 et après	12 %
Total	13 977 logements

En termes de poids de population et d'activités, la commune d'Annemasse se caractérise également par :

- ➔ Un centre-ville dense qui accueille 25% de la population et 50% des emplois de l'agglomération avec une forte proportion de commerces, services et établissements publics ⁽³⁾ ;
- ➔ Un quartier - Le Perrier - regroupant 30 % des habitants de la commune ainsi qu'une forte densité de services et équipements publics ;
- ➔ Des zones industrielles et commerciales de la partie Est de la commune qui rassemblent 25 % des emplois de l'agglomération.

Compte tenu d'une offre foncière désormais limitée et d'une tendance à la décohabitation – 70 % des ménages d'Annemasse sont constitués d'une ou de deux personnes seulement – la population communale tend aujourd'hui à stagner.

Evolution de la population municipale			
	1982	1990	1999
Population municipale (sans double compte)	26 204	27 669	27 253

Taille des ménages annemassiens	
1 personne	40 %
2 personnes	30 %
3 personnes	14 %
4 personnes	10 %
5 personnes et plus	7 %
Nombre total de ménages	12 258

Objectifs et actions :

Les acteurs locaux :

L'aménagement de la commune s'organise à deux différentes échelles de territoires :

- ➔ Au plan intercommunal : pour les questions de prospective et planification urbaine, les services communaux en charge de l'urbanisme (secteur 2, atelier d'urbanisme) et le service communal en charge des questions d'intercommunalité (secteur 8) participent aux projets et réflexions menées à l'échelle du territoire de l'agglomération d'Annemasse et du bassin de vie du Genevois, en collaboration avec le SEGH ⁽⁴⁾ et le SIMBAL, structures intercommunales en charge de l'élaboration du SCOT et du contrat de développement du Genevois Haut Savoyard. Le CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement) ainsi que la DDE sont sollicités au titre d'expert et de conseil pour le premier et en tant que représentant des services de l'Etat pour le second.

³ Source : étude Transitec de 1997 (rapport technique sur l'étude des déplacements de la commune)

⁴ Pour les sigles et abréviations : voir glossaire en fin de document

- ➔ Au plan communal : pour les questions d'urbanisme opérationnel (aménagement des quartiers, transactions immobilières, urbanisme réglementaire, permis de construire, OPAH, travaux divers, etc.) le service communal en charge de l'urbanisme (secteur 2) s'appuie sur les architectes-conseils de la Ville (groupe AAMCO) ainsi que les services techniques communaux en charge de la voirie, des bâtiments et équipements, des espaces verts ou des moyens techniques pour les phases opérationnelles.
- ➔ Enfin, les services de la commune collaborent également avec les acteurs locaux mobilisés sur les questions d'habitat et de programmation et construction des logements sociaux : la 2C2A au titre du Programme Local de l'Habitat, les bailleurs sociaux publics ou privés.

Les actions menées par la commune :

La politique communale d'aménagement urbain

La politique d'aménagement urbain de la Ville d'Annemasse s'est essentiellement développée par rapport :

- ➔ Au concept de ville centre d'une agglomération à construire et à densifier,
- ➔ A sa situation de pôle secondaire vis-à-vis de Genève.

Annemasse prend aujourd'hui en compte les spécificités des territoires qui se sont constitués et organisés autour de la ville-centre : la communauté de communes de l'agglomération annemassienne, le territoire de référence du SCOT, celui concerné par le Contrat Global de Développement du Genevois Haut Savoyard.

La charte d'aménagement communal

Dans le cadre des révisions engagées sur le POS, la commune a élaboré une charte d'aménagement. Elle indique les cinq grandes orientations pour l'aménagement et la préservation du territoire.

LA CHARTE D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL

Il s'agit de construire une agglomération authentique, dont la commune d'Annemasse doit être le centre fédérateur grâce à la densification de l'existant avec :

- ➔ **La prise en compte de la qualité et la fragilité des paysages naturels et urbains, (reconquête des rives de l'Arve, respect des perspectives paysagères au sein des projets d'urbanisme, valorisation du patrimoine architectural et du patrimoine vert, etc.)**
- ➔ **Une réorganisation des déplacements dans la ville (fonctionnement circulatoire et bouclage du centre ville visant à créer un espace à dominante piétonne dans l'hyper-centre)**
- ➔ **Une affirmation de l'identité et de la vocation du centre ville à travers l'organisation du tissu urbain et des quartiers compris dans la frange d'urbanisation**
- ➔ **Un accompagnement de l'essor économique, par exemple grâce aux potentialités de développement du secteur tertiaire**
- ➔ **La définition d'un projet social et urbain qui maintienne la variété des groupes sociaux dans la ville en s'appuyant sur la mise en œuvre d'outils d'aménagement (Opération Programmée de l'Habitat, Zone d'Aménagement Concertée, Droit de Préemption Urbain).**

Juillet 2003

Le service communal en charge de l'aménagement urbain s'efforce de planifier les projets de la Ville et de les coordonner avec les structures intercommunales. L'atelier d'urbanisme travaille actuellement sur :

- La mise en œuvre d'une révision du P.L.U. de la commune,
- La réorganisation des déplacements dans la commune à travers la mise en œuvre opérationnelle du plan communal de déplacements (boucle péricentrique, plan de stationnement, boulevard urbain, etc.),
- La collecte et le traitement de données en vue de travailler avec un SIG,
- Les opérations immobilières en lien avec la réorganisation du quartier Chablais Gare.

La requalification des logements collectifs

Dès la période de développement social des quartiers (politique de DSQ) des années 1990, les logements HLM d'Annemasse du quartier du Perrier ont pu être progressivement requalifiés, dans le cadre de diverses démarches contractuelles sociales et urbaines et en partenariat avec les organismes bailleurs et les habitants.

Le contrat de Ville 1994-99 a dynamisé la requalification engagée sur le quartier du Perrier en partenariat avec la population :

- **Rénovation de groupes scolaires et d'aires de jeux,**
- **Création de liaisons pour les piétons,**
- **Valorisation de places et de centres commerciaux,**
- **Travaux de maintenance dans les HLM, assurés partiellement dans le cadre d'actions d'insertion par l'économique,**
- **Réhabilitation et sécurisation des garages,**
- **Aides financières accordées aux copropriétaires pour évaluer l'état de leur patrimoine bâti et engager les travaux nécessaires au bien-être des locataires.**

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été menée dans le cadre du contrat global de développement du Genevois Haut Savoyard entre 1998 et 2001 sur le périmètre de la 2C2A (OPAH prolongée d'une année en 2002.) Il s'agit d'une opération qui permet aux propriétaires bailleurs ou aux propriétaires occupants d'améliorer la qualité de logements en bénéficiant de conseils et d'aides de l'État.

Année (s)	Réhabilitation PLH
1998-2001	167 logements réhabilités (*)
2002	107 dossiers déposés pour Annemasse (**)

(*) 90 propriétaires bailleurs 77 propriétaires occupants

(**) Le nombre important de dossiers tient au fait qu'il s'agit, pour une grande majorité, de demandes émanant d'immeubles organisés en copropriété.

Des outils d'urbanisme réglementaire qui prennent en compte l'environnement :

Une réflexion est actuellement en cours pour engager une révision du POS afin de le mettre en conformité avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et être transformé en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

LES ESPACES VERTS

Le zonage du POS indique des prescriptions relatives à la présence et la protection d'espaces verts :

- En zone UA, où la densité urbaine est privilégiée, les espaces demeurant libres sont normalement traités en espaces verts ;
- Pour les zones UB, ils doivent représenter 35 % des surfaces
- Pour les zones UC, ils concernent 40 % des surfaces ;
- En zone NA, zone d'urbanisation future, les espaces boisés préexistants doivent être conservés ;
- En zone UX, c'est-à-dire zones commerciales, les aires de stationnement à l'air libre doivent être plantées à raison d'un arbre à haute tige pour 100 m et les parties des parcelles libres de toute occupation doivent être aménagées en espaces verts ;
- Enfin, en zone ND, une protection totale s'impose.

Par ailleurs, le POS prévoit un arbre pour 4 aires de stationnement et, lorsque des arbres sont coupés, des plantations correspondant au même volume végétal.

Pour Annemasse, la superficie des espaces verts correspond à environ 12 % du territoire communal. Pour les communes dont la superficie en espaces verts correspond à environ 10 % de la superficie communale ⁽⁵⁾, le nombre de m² par habitant correspond en moyenne à 25m²/hab.. Pour Annemasse, compte tenu de la densité de population, le ratio obtenu est de : 20 m²/hab. ⁽⁶⁾.

LES RISQUES MAJEURS

Des mesures spécifiques sont imposées par le cadre réglementaire. Les prescriptions d'urbanisme relatives à la prise en compte des contraintes d'environnement et des servitudes d'utilité publiques seront maintenues dans le nouveau document d'urbanisme (le PLU).

Le dossier départemental des risques majeurs, diffusé par la préfecture de Haute-Savoie, indique que la commune d'Annemasse est affectée par les seuls risques majeurs suivants :

- **Le risque d'inondation lié à l'activité de l'Arve et pour lequel un PPR (plan de prévention des risques) à été approuvé en novembre 2001 ; aucune construction n'est autorisée sur les berges de l'Arve (classées en zone ND) et le service RTM (restauration des terrains en montagne) assure la surveillance régulière des secteurs sensibles. Une crue centennale entraînerait l'inondation d'une zone comprise entre Etrembières et Vétraz-Monthoux.**
- **Le risque sismique lié à la situation de la commune en zone de sismicité 1b (faible) ;**
- **Le passage d'une canalisation de transport de gaz (conduite à haute pression imposant la délimitation de zones non aedificandi et de prescriptions en matière de densité de logements).**

Les risques industriels : aucune activité industrielle comportant un risque technologique n'est actuellement recensée sur la commune et les installations classées au titre de la protection de l'environnement sont recensées par les services de la DRIRE ⁽⁷⁾.

L'aérodrome : des servitudes aéronautiques de dégagement, liées à la présence et l'activité de l'aérodrome, sont également mentionnées dans les documents d'urbanisme. Elles réglementent la hauteur des constructions. Elles ne sont pas répertoriées par la liste des risques majeurs.

⁵ Source : résultats d'une enquête réalisée par la CEMAGREF en 1993 sur un échantillon de 164 villes.

⁶ Pour la commune d'Échirrolles (30 000 hab., périphérie d'agglomération et une zone boisée de 75 ha) le ratio est de 30 m²/hab.

⁷ voir glossaire en fin de document

1.2. La politique de déplacements

Quels enjeux globaux de développement durable ?

Objectifs et enjeux :

En matière de mobilité et de déplacements urbains, les enjeux sont de :

- développer des modes de transports alternatifs à la voiture visant à limiter son utilisation,
- travailler à un changement des comportements vis-à-vis des déplacements et participer à la réduction des besoins en déplacements.

L'aménagement du tissu urbain d'une agglomération peut ainsi contribuer à diminuer les besoins en déplacements, par exemple en limitant l'étalement urbain, en « rapprochant » les lieux d'habitat des espaces dédiés aux services, aux loisirs, aux achats ou à l'emploi ou encore en dotant de davantage de services et commerces de proximité les quartiers urbanisés déjà construits.

Le contexte national :

Du point de vue réglementaire, la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie, de décembre 1996, impose aux agglomérations de plus de 100 000 habitants de réaliser un Plan de Déplacement Urbain (PDU), afin de lutter contre les gaz à effets de serre, avec pour objectifs de limiter et rationaliser la place et l'utilisation de la voiture individuelle.

Il est à noter que l'agglomération annemassienne est concernée par cette réglementation car, au sens de l'INSEE, elle est incluse dans l'agglomération « Genève-Annemasse », qui comprend plus de 400 000 habitants.

Quel contexte au niveau local ?

Le contexte et les enjeux locaux :

La ville d'Annemasse se caractérise par :

- Une situation géographique qui la situe au carrefour de nombreux réseaux de déplacement au débouché des vallées du Chablais, du Giffre, et de l'Arve et au centre du bassin lémanique.
- Une proximité de Genève qui inclut, de fait, Annemasse dans l'agglomération transfrontalière et en fait un point de passage important vers la Suisse.
- Un pôle d'activité économique et commercial dont l'attractivité est large tant du point de vue de l'emploi que de point de vue de la clientèle.

La situation locale en matière de saturation des déplacements se traduit pour la ville d'Annemasse par de nombreuses contraintes :

- Un centre-ville difficilement accessible, desservi par des voies et des carrefours quasi-saturés,
- Une dégradation de la qualité de l'air avec de nombreux pics de pollution atteints en période estivale,
- Des nuisances quotidiennes liées à l'engorgement automobile et contribuant à altérer la qualité de vie à Annemasse et l'image de la ville.

Enjeux locaux :

- **Détourner le trafic de transit (véhicules qui traversent la ville sans s'arrêter) du centre d'Annemasse,**
- **Organiser la circulation automobile et les déplacements en ville, en tenant compte de la situation géographique et de contraintes liées à la mobilité au plan régional**
- **Proposer aux habitants des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle afin d'en limiter son usage.**

Constats :

Des études de déplacements (conduites en partenariat avec le bureau d'études Transitec) ont permis aux services de la Ville de définir les principales caractéristiques d'Annemasse en matière de déplacements :

- ➔ L'essentiel du réseau routier de l'agglomération d'Annemasse converge vers le centre-ville , ce qui tend à engorger celui-ci notamment aux heures de pointe et à le rendre difficilement accessible ;
- ➔ Les transports en commun, la pratique de la marche-à-pieds ou l'utilisation du vélo sont des modes de déplacements encore mal exploités ;
- ➔ Les liaisons inter-quartiers ou en direction du centre-ville sont peu développées ;
- ➔ L'offre en stationnement est inégale selon les secteurs de la ville et ne participe pas à réguler la circulation dans le centre.
- ➔ Une dégradation de la qualité de l'air est constatée avec de nombreux pics de pollution atteints en période estivale.

L'analyse du trafic automobile montre que :

- ➔ Les déplacements internes à la ville sont estimés à 50 000 véhicules/jour
- ➔ 3 trajets sur 4 se font au sein même de la commune
- ➔ Le trafic de transit est estimé à 80 000 - 90 000 véhicules/jour
- ➔ Le trafic de transit correspond à la moitié des déplacements constatés en centre-ville.

Objectifs et actions**Au niveau communal :**

Des projets sont actuellement en cours d'études pour améliorer les déplacements à Annemasse. La commune d'Annemasse travaille depuis 1997 à la mise en œuvre d'un plan de déplacement à l'échelle de la ville. La politique de déplacement a été élaborée à partir des réflexions d'un groupe de travail interne à la Ville, puis d'études demandées au bureau d'études Transitec. Pour les aménagements relatifs aux infrastructures de déplacements et aux projets, une collaboration s'établit entre le secteur en charge de l'urbanisme (secteur 2) et le centre technique municipal avec une implication plus forte du service en charge de la voirie.

Les principes de ce plan de déplacement communal répondent aux objectifs cités et visent à :

- **Protéger le centre-ville en réalisant une voie « péri-centrique » (une voie créée le long de la voie de chemin de fer et rejoignant des voiries existants afin de ceinturer le centre-ville) ;**
- **Dissuader le passage des véhicules traversant la ville (trafic de transit dans le centre), en complétant le « péri-centrique » par des boucles de circulation « intérieures », créant des "résistances" vis-à-vis des flux de véhicules ;**
- **Répartir les flux de transit vers d'autres axes : axe existant « Leclerc-De Gaulle-Europe » et axe à créer dénommé "boulevard urbain". Cette voie s'inscrit dans un projet de « maillage urbain » qui devrait contribuer à désenclaver les quartiers sud de la ville et à favoriser les déplacements par route ou modes doux (piétons, vélos) ;**
- **Adapter la politique de stationnement à cette politique de déplacement.**

Au niveau intercommunal :

Des projets à différentes échelles de territoires :

Des projets se développent également à l'échelle intercommunale :

- Avec l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (le SCOT), piloté par le SEGH et concernant 12 communes, une étude spécifique a été engagée sur les déplacements afin d'étayer l'état des lieux et de poser un diagnostic pertinent. Cette étude fournira des éléments d'analyse pour préparer les contours ainsi que définir le périmètre et les objectifs majeurs d'un futur Plan de Déplacement Urbain (PDU). La 2C2A est, au titre de sa compétence en matière d'organisation des transports urbains, le principal acteur.
- A l'échelle transfrontalière, il est envisagé de mettre en cohérence les différentes démarches de PDU en projet. Les modalités de cette coordination (qui pourrait s'organiser entre le comité franco genevois, la SNCF, la RFF, le conseil régional et une structure intercommunale locale) restent encore à définir.

L'organisation des transports en commun:

Les études réalisées par Transitec posent les constats suivants :

- Les fréquences des bus sont globalement faibles (30 minutes pour les lignes les plus importantes),
- Les vitesses commerciales sont peu élevées (8 km/h en heures de pointe sur certains tronçons),
- La signalétique et la lisibilité du réseau pour l'utilisateur est encore insuffisante (emplacements des arrêts de bus, ...),
- L'utilisation préférentielle des transports en commun vis-à-vis des autres modes de déplacements reste également faible (5 % seulement des personnes enquêtées en 1994 ont utilisé le bus pour aller en centre-ville plutôt que d'utiliser leur véhicule personnel).

Les transports en commun de l'agglomération en quelques mots :

- **Autorité organisatrice des transports dans l'agglomération : la 2C2A depuis 1983.**
- **Exploitation du réseau de transports en commun : déléguée aux TP2A (contrat renouvelé tous les 5 ans)**
- **8 lignes de bus qui desservent toute l'agglomération et traversent le centre-ville.**
- **23 véhicules dont des minibus et des véhicules équipés pour les handicapés (service HandiTac),**
- **Taux d'utilisation des transports en commun (taux d'usage) : 33,44 en 2000, (progression de 7 % en 4 ans).**
- **Transports en commun gratuits pour la journée sans voiture 2002 (+ 44 % de fréquentation, soit 7 000 voyages/jour)**

Les actions menées par la commune :

Il s'agit d'actions locales qui ont vocation à s'intégrer dans les politiques intercommunales en cours de définition. Ces actions permettent également à la commune d'affirmer sa participation à la lutte contre la pollution de l'air.

En matière d'information des habitants et de sensibilisation :

- La journée internationale « en Ville, sans ma voiture » est organisée régulièrement depuis septembre 2000 en collaboration avec les partenaires locaux (Air de l'Ain et des Pays de Savoie, communauté de communes de l'agglomération, société de transport en commun, etc.);
- La ville communique quotidiennement sur le niveau de qualité de l'air (lien entre le site Internet de la commune et le site de l'association de surveillance de la qualité de l'air) grâce aux renseignements transmis par les deux stations de mesures de la qualité de l'air ;
- L'amélioration du parc municipal (1995-98) en équipant les véhicules de systèmes à bi-carburation au GNV (14 % d'entre eux) et en éliminant les plus polluants et consommateurs. Les coûts de fonctionnement du parc ont diminué de 20 % entre 1995 et 98 et la démarche a été couronnée d'un « prix cantonal de l'environnement » décerné par la Ville de Genève en 2000 ;

Vis-à-vis de la promotion des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle :

- Des aménagements sont réalisés en faveur des personnes à mobilité réduite et des piétons : accessibilités des équipements communaux, soutien des actions de la TAC (bus Handitac et service Taxitac) ;
- Le réseau de bandes cyclables de la Ville d'Annemasse est ponctuellement complété. Et des parkings pour les vélos ont également été aménagés.
- Un espace semi piétonnier a été réalisé dans le centre ville, en 1998.

Aménagement et déplacements

Synthèse des enjeux locaux en quelques points essentiels :

- **Une ville récente mais presque totalement urbanisée**
- **La présence de nombreux services et équipements publics**
- **Une pénurie en logements sociaux (malgré l'atteinte du taux des 20 % prescrit par la loi) et en habitat de qualité**
- **Une charte d'aménagement communal pour organiser et maîtriser le développement urbain, tout en préservant les ressources et les atouts de la ville**
- **Un contrat de ville pour définir un projet urbain et social sur le long terme et améliorer la qualité de vie des habitants**
- **Une agglomération contrainte par les questions de déplacements, cruciales à l'échelle régionale**
- **Des études pour définir et affiner les objectifs d'un plan de déplacement communal qui s'intégrera dans un Plan de Déplacement Urbain organisé à une échelle de territoire plus large.**

2. CONSOMMATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES

Atelier n° 3 :

**COMMENT ETRE
DES ECO-CITOYENS ?**

Atelier n° 1 :

**COMMENT REDUIRE
LES POLLUTIONS
ET LES NUISANCES
EN VILLE ?**

2. CONSOMMATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES

2.1 La qualité de l'air

Quels enjeux globaux de développement durable ?

Des effets et des enjeux sur la santé et le climat :

- ➔ L'air est indispensable à la vie et lorsque sa qualité se dégrade, des effets sur **la santé** sont ressentis immédiatement. Les personnes les plus sensibles à la pollution de l'air sont les enfants, personnes âgées, asthmatiques,...
- ➔ Au-delà de phénomènes perçus localement, la pollution de l'air a également des répercussions plus larges, pouvant influencer sur **le climat** et les milieux naturels. La production d'ozone et l'augmentation des gaz à effet de serre ont des impacts certains sur la fragilité des équilibres écologiques, de la biodiversité des espèces et sur les changements climatiques.

La couche d'ozone qui se situe en haute altitude dans la stratosphère nous protège des rayons ultraviolets. En revanche, l'ozone qui est stocké en basse atmosphère est néfaste pour la santé et le climat. Cette pollution est favorisée par le trafic, le soleil et l'absence de vent . L'ozone provient de transformations photochimiques entre oxydes d'azote et composés organiques volatils (solvants...) issus des gaz d'échappement des véhicules.

(Source : ADEME, 2001, guide pratique « information des citoyens »)

Un objectif d'amélioration de la qualité de l'air :

Au plan international, des accords et des engagements :

En 1992, lors de la conférence de Rio, un accord sur le climat est proposé aux pays en voie de développement pour limiter leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). En 1997, les accords du protocole de Kyoto renforcent cette volonté de lutter contre l'effet de serre et, plus généralement, la pollution de l'air à l'échelle mondiale. Pour la période 2000-2012, l'Europe s'engage sur une réduction globale de 8 % des GES. En 2000, la conférence de la Haye porte sur les difficultés à tenir les engagements de Kyoto.

Au plan national, un cadre législatif incitatif :

En France, la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (30 décembre 1996) donne aux autorités une base réglementaire pour lutter contre la pollution de l'air.

Actions menées :

- ➔ **Information des habitants (dispositifs de surveillance et réseau d'information et de surveillance)**
- ➔ **Plans d'actions contribuant à améliorer la qualité de l'air (plan de déplacements urbain, plan régionaux pour la qualité de l'air, plans d'urgence en cas de pics de pollution)**
- ➔ **Incitations fiscales encourageant l'achat ou la construction de véhicules moins polluants**
- ➔ **Obligation pour les collectivités d'équiper leurs parcs de véhicules d'au moins 20 % de « véhicules propres ».**

Les acteurs et partenaires de la lutte contre la pollution de l'air :

Les actions qui mettent en application la loi sur l'air de 1996 sont déclinées au plan local par les collectivités territoriales, les communes, les structures intercommunales, etc. La mission interministérielle de l'effet de serre, sous la responsabilité du Premier ministre, veille à l'application des engagements pris par la France au plan international. Le Ministère de l'écologie et du développement durable assure la mise en œuvre de la politique nationale de **surveillance, prévention et d'information sur l'air**. Il s'appuie sur l'ADEME ⁽⁸⁾ (coordination technique de la surveillance), mais aussi sur la fédération ATMO (associations agréées de surveillance de la qualité de l'air), les conseils régionaux, les collectivités locales.

1. Assurer la surveillance de la qualité de l'air :

Au plan national, la surveillance de la qualité de l'air s'appuie sur la mesure des niveaux de présence dans l'atmosphère de 4 principaux polluants.

Polluants mesurés	Origine	Source d'émission principale	Remarques spécifiques
Dioxyde de soufre	Combustion de charbon, fuel, gazole...	Industries (70%)	Autres sources : transports routier (15 %) résidentiel, tertiaire et chauffage (15 %)
Dioxyde d'azote	Combustion des moteurs et installations de chauffage	Transport routier (65 %)	Autres sources : industries (20 %) résidentiel, tertiaire et chauffage (5 %)
Ozone	Polluant secondaire due à une réaction photochimique entre certains polluants (oxydes d'azote, composés organiques volatils)		Les concentrations en ozone varie en fonction de la météo
Particules en suspension dans l'air	Combustion, usure des pneus, ...	Véhicules diesels, incinérateurs de déchets, solvants, cimenteries,...	Présence de métaux lourds toxiques dans ces poussières : plomb, nickel, mercure, ...

(Source : ADEME, 2001, guide pratique)

⁸ ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

2. Surveiller la pollution de l'air et informer les habitants :

L'indice ATMO est destiné à fournir une information synthétique sur la qualité de l'air des grandes et moyennes agglomérations.

- ➔ C'est un indicateur journalier qui sert de référence et assure l'information quotidienne des habitants.
- ➔ Il est calculé à partir de la mesure des 4 polluants principaux par les membres du réseau national de surveillance de la qualité de l'air (réseau ATMO).
- ➔ Ces concentrations sont classées sur une échelle de 1 (qualité très bonne) à 10 (qualité très mauvaise).

Des seuils d'alerte et d'information de la population :

- ➔ La procédure d'alerte des habitants est mise en œuvre lorsque l'ozone, le dioxyde d'azote ou le dioxyde de soufre dépasse certaines concentrations.

Niveau/polluant	Ozone	Dioxyde d'azote (NO2)	Dioxyde de soufre (SO2)
Seuil d'information et recommandations	180 micro g/m ³ /h	200 micro g/m ³ /h	300 micro g/m ³ /h
Seuil d'alerte	360 micro g/m ³ /h	400 micro g/m ³ /h	600 micro g/m ³ /h

Unité de mesure : micro grammes par mètre cube et par heure - Seuils fixés par le décret du 06/05/1998 et l'arrêté du 17/08/1998. (Source : ADEME, 2001, guide pratique)

Cette procédure comporte deux niveaux :

- ➔ Le seuil d'alerte
- ➔ Le seuil d'information et de recommandations (pollution moindre et valeurs égales à la moitié des seuils d'alerte).

En cas d'une forte pollution et de risques de dépassement des concentrations fixées, la procédure est d'alerte est déclenchée. Des plans d'urgence sont engagés par les services de la préfecture.

Les mesures mises en œuvre variant selon les préfetures :

- **Restriction des activités responsables de la pointe de pollution,**
- **Information de la population et des publics les plus sensibles**
- **Limitation de la vitesse des véhicules (70 km/h au maximum),**
- **Restriction du trafic automobile (circulation alternée, covoiturage privilégié, ...), souvent accompagné de la gratuité des transports en commun, priorité aux véhicules les moins polluants (pastille verte).**

Quel contexte au niveau local ?

Contexte et constats :

La surveillance de la qualité de l'air de l'agglomération est assurée par l'association « Air de l'Ain et des Pays de Savoie » (AAPS).

- Deux stations de mesures de la pollution de l'air :

- ➔ Station de Gaillard,
- ➔ Station E.Maître au niveau du centre technique municipal de la commune.

- L'information des habitants :

- ➔ La presse locale,
- ➔ Le site Internet de la ville (www.mairie-annemasse.fr) et le lien avec le site de l'association de surveillance de la qualité de l'air ;
- ➔ Le site de l'association « Air de l'Ain et des Pays de Savoie » (www.atmo-rhonealpes.org/air2savoie),

Polluants mesurés	Tendances observées pour l'agglomération	Commentaire
Dioxyde de soufre	Depuis 1998, des valeurs bien inférieures à la norme.	Pas de pollution par le dioxyde de soufre.
Oxydes d'azote	Même constatation	Des valeurs inférieures aux seuils à respecter.
Ozone	Valeurs moyennes de 10 à 20 micro g/m ³ l'hiver et de 60 à 80 micro g/m ³ l'été. Eté 2001 : Alerte à l'ozone déclenchée sur 7 jours. Valeurs atteintes : 198 micro g/m ³ à Annemasse (station du CTM) et 213 micro g/m ³ à Gaillard (moyenne sur 8 heures).	Plusieurs pics de pollution par an en période estivale. Des seuils régulièrement atteints, en lien avec un fort ensoleillement. La valeur cible à ne pas dépasser est de 110 micro g/m ³ (moyenne sur 8 heures)
Particules en suspension	Valeurs moyennes de 18 à 28 micro g/m ³ Valeur maximale enregistrée de 39 micro g/m ³	Une augmentation des niveaux mesurés en hiver, pouvant se rapprocher des seuils limites. Des valeurs comparables à celles d'agglomérations semblables, principalement dues au trafic automobile

(Source : SEGH, état initial de l'environnement réalisé pour le SCOT, 2002)

Enjeux locaux :

A Annemasse, la principale cause de pollution atmosphérique s'explique par le fort accroissement du trafic routier. La circulation automobile est majoritairement responsable des émissions de polluants qui dégradent la qualité de l'air (dioxydes d'azote, composés volatils, particules en suspension). Ces émissions sont souvent conjuguées à un fort ensoleillement qui favorise les phénomènes photochimiques et la formation d'ozone de mai à septembre.

Les enjeux locaux :

- ➔ Maîtriser la circulation et le trafic automobile pour réduire la production d'ozone (par la mise en place d'un Plan de Déplacement Urbain et un cadre de coopération intercommunale)
- ➔ Améliorer l'information des habitants et la communication sur la pollution atmosphérique (ses causes, ses risques pour la santé, les moyens de lutte).

Objectifs et actions :**Les acteurs locaux :**

La lutte contre la pollution de l'air s'organise autour des actions réalisées ou accompagnées par :

- ➔ Les associations « Air de l'Ain et des Pays de Savoie » (surveillance de la qualité de l'air) et Energie-Environnement 74 (sensibilisation et pédagogie),
- ➔ Rhônalpénergie-Environnement (assistance et conseil auprès des collectivités).
- ➔ La 2C2A et les TP2A pour l'organisation de transports en commun au niveau de l'agglomération.

Les actions menées par la commune :

- ➔ Information et la sensibilisation des habitants via le site Internet de la ville qui propose un lien avec le site de AAPS qui diffuse quotidiennement les valeurs de l'indice ATMO,
- ➔ Organisation annuelle de la journée de sensibilisation « en ville sans ma voiture » ,
- ➔ Diffusion d'un JIM spécial qualité de l'air en juin,
- ➔ Information sur les 2 panneaux lumineux de la ville en cas de pic de pollution
- ➔ Amélioration du parc de véhicules municipaux avec des véhicules moins polluants : achat de véhicules GNV , électrique et GPL depuis 1994
- ➔ Construction de bâtiments communaux plus « respectueux de l'environnement ».
 - Pour les bâtiments existants :
 - Renouvellement des installations de chauffage en intégrant un objectif de lutte contre la pollution atmosphérique (remplacement des chaufferies fonctionnant au fioul lourd par des énergies moins polluantes)
 - Utilisation de matériaux moins (ou pas du tout) polluants. Par exemple, les services techniques ont anticipé la mise en application de nouvelle réglementation concernant l'amiante (seuils de présence de particules abaissés)
 - Pour les constructions neuves :
 - Application de démarches de « haute qualité environnementale » (sélection de cibles permettant de mieux prendre en compte les impacts d'un bâtiment sur son environnement intérieur et extérieur (insertion paysagère, rôle des matériaux de construction, conditions d'aération,...)).

Quelques données complémentaires pour se repérer⁽⁹⁾ :

Nous respirons chaque jour 10 à 15 m³ d'air.

6 tonnes/an/habitant, c'est la quantité de CO2 rejetée en moyenne dans une agglomération de plus de 200 000 habitants.

Les transports routiers =

30 % des 6 tonnes/an/habitant de CO2 rejetées.

Une augmentation de trafic de 22 % en 10 ans

⁹ Sources : ADEME, 2001, guides pratiques – association de surveillance de la qualité de l'air.

Les habitudes de déplacement en ville : état des pratiques

Pour plus de 50 % des déplacements en ville :	la voiture est privilégiée
Pour 25 % des trajets :	la distance parcourue est inférieure à 4 km
Pour les trajets de moins de 4 km :	le vélo ou la marche à pieds sont plus rapides que la voiture (14 km/h en moyenne en ville)
Temps de parcours d'une distance de 500 mètres :	6 minutes en marchant
Utiliser la voiture plutôt que les transports en commun :	c'est 13 fois plus de monoxyde de carbone et 5 fois plus d'hydrocarbures imbrûlés émis dans l'atmosphère

Qualité de l'air

Synthèse des enjeux locaux en quelques points essentiels :

- **En été, un dépassement régulier des seuils réglementaires pour la concentration en ozone**
- **Des polluants principalement liés à l'importance du trafic automobile (formation d'ozone, poussières, dioxyde de soufre, oxydes d'azote)**
- **Deux stations de mesures et une information des habitants via la presse locale et le site Internet de la ville.**
- **Les actions de la ville : plan d'information de la population et des établissements sensibles + acquisition de véhicules propres**
- **Une association départementale assurant des actions pédagogiques et de sensibilisation (Energie-Environnement 74).**

2.2. Les ressources énergétiques

Quels enjeux globaux de développement durable ?

Les constats : des ressources énergétiques limitées dans le temps, source de pollutions et mal réparties entre les pays

Après une période marquée par des choix énergétiques se portant majoritairement sur l'utilisation d'énergies fossiles (pétrole), se posent les premières interrogations quant à l'utilisation de ces ressources et leur caractère « non renouvelable » : nos modes de sur-consommation ne vont-ils pas mettre en péril la pérennité des stocks de la planète ?

Réserves mondiales en énergies fossiles (non renouvelables) :

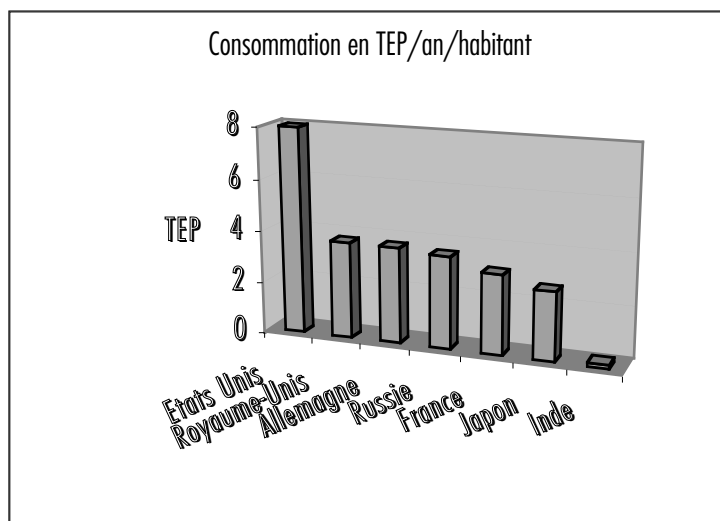
Type de ressources énergétiques	Réserves estimées	Echéance d'épuisement de la ressource
pétrole	150 milliards de tonnes	40 à 50 ans
gaz	130 milliards de TEP	60 à 70 ans
charbon	500 milliards de TEP	2 à 3 siècles

(Source : journal des maires – juin 2003)

Ces données sont basées sur des rythmes estimés de développement de l'économie mondiale qui ne sont que des hypothèses. Les estimations datent de 10 ans.

Deux autres constats s'imposent également et remettent en cause les choix énergétiques actuels :

- L'utilisation massive des énergies fossiles constitue une menace pour la santé de l'homme en participant à dégrader les équilibres de la planète et le climat (émissions de gaz à effet de serre, dégradation de la couche d'ozone, pluies acides et fragilisation des milieux forestiers, etc.)
- La consommation des ressources énergétiques est de plus en plus fortement déséquilibrée entre le Sud (pays producteurs) et le Nord (pays consommateurs)



- Aujourd'hui, un Français consomme 5 fois plus d'énergie qu'un Chinois et 7 fois plus qu'un Africain. Un Américain consomme 2 fois plus qu'un Français (8 TEP/an/habitant).⁽¹⁰⁾

Actuellement, la demande mondiale en énergie augmente globalement de 2 % par an avec :

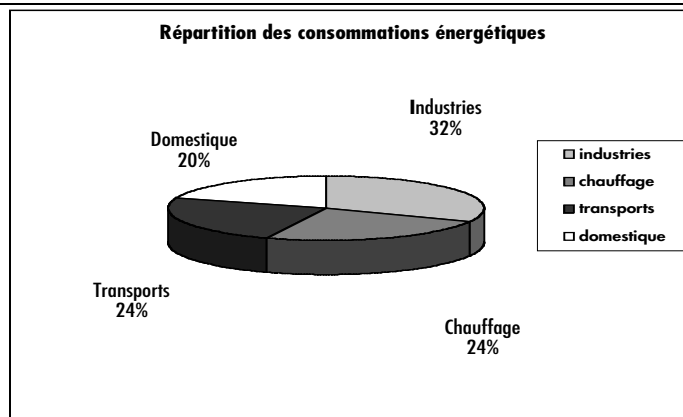
- 40 % de la population mondiale qui n'a pas accès à l'électricité,
- Des ressources

énergétiques qui sont concentrées dans le Sud et utilisées majoritairement par les pays du Nord.

Nos modes de consommation énergétique en France : (Sources : Energie Environnement 74)

50 kWh/habitant/jour (ou encore 4 TEP/habitant/an) utilisés pour se chauffer, se déplacer, s'éclairer, fabriquer, ...

¹⁰ TEP : tonne équivalent pétrole - Source des données citées : association Energie-Environnement 74

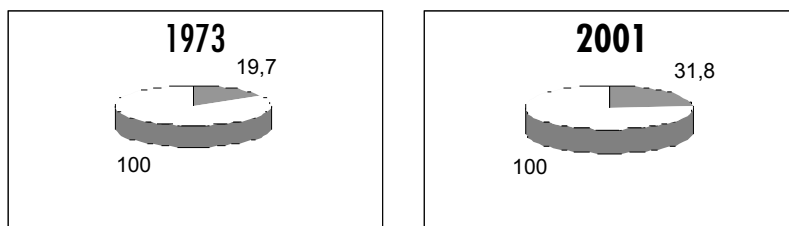


Les sources d'énergies utilisées en France (données 2001) :

Electricité primaire	Pétrole	Gaz naturel	Energies renouvelables thermiques	Charbon
41 %	36 %	14 %	4.5 %	4.5 %

(Sources : journal des maires – juin 2003)

Part des transports dans la consommation d'énergie en France :



(Source : journal des maires – juin 2003)

Enjeux globaux :

- Développer la diversification des sources énergétiques renouvelables.
- Réaliser globalement des économies d'énergies (moins consommer).

Des objectifs mondiaux d'économie des énergies fossiles, de préservation des ressources mondiales et d'action sur le climat :

Le protocole international de Kyoto demande aux pays les plus industrialisés de s'engager à réduire globalement leurs émissions de gaz à effet de serre (de 5.1 % d'ici 2012 et par rapport aux valeurs de 1990). Pour l'Union européenne, la réduction s'élève à 8 %. Des choix énergétiques en faveur de la promotion des énergies renouvelables et de la lutte contre le gaspillage s'imposent à tous.

Au plan mondial, les objectifs visent :

- ▶ La recherche d'une autonomie vis-à-vis de la production d'énergie,
- ▶ L'accès à tous aux besoins fondamentaux (électricité, transport, chauffage),
- ▶ Les économies d'énergies.

Les acteurs et partenaires au plan national :

Lors du dernier bilan de décembre 2002, le Programme National de Lutte contre le Changement Climatique met en cause les comportements individuels de chacun et les modes de consommation excessifs. Un débat National sur les Énergies est lancé en 2003 pour répondre aux besoins d'information des Français et définir les termes d'un projet de loi qui s'appuiera sur la promotion d'un « mix énergétique » (mélange de l'ensemble des technologies qui peuvent être mises en œuvre pour développer les énergies renouvelables et favoriser les économies).

Le Ministère de l'écologie et du développement durable et l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) se sont fixés comme priorité de mobiliser la population sur ces questions.

Quel contexte au niveau local ?

Contexte de la politique énergétique menée à Annemasse :

Après les deux grands chocs pétroliers, la commune d'Annemasse, comme beaucoup d'autres, a mis en place une politique énergétique visant à limiter les gaspillages et les dépenses. Un service spécifiquement dédié aux moyens techniques et à l'énergie est créé après la réalisation d'un diagnostic énergétique général recensant les besoins de la ville.

Enjeux locaux :

- ➔ Conduire des diagnostics énergétiques à l'égard des équipements publics existants,
- ➔ Mettre en place des moyens permettant de limiter les gaspillages et les dépenses énergétiques au sein des équipements municipaux existants et à créer,
- ➔ Donner à la collectivité une dimension de référence permettant aux autres organismes publics et privés de conduire des démarches similaires d'optimisation énergétique.

Objectifs et actions :

Les acteurs locaux :

Les actions s'organisent avec les partenaires de la ville :

- ➔ Les bureaux d'études et entreprises intervenant sur la rénovation ou la construction des bâtiments et équipements communaux,
- ➔ Les fournisseurs d'énergies comme EDF-GDF (négociation des conditions d'achat et de tarification du gaz, de l'électricité, de la fourniture en chaleur)
- ➔ Le Conseil Régional Rhône-Alpes (promotion d'énergies renouvelables) et Rhônalpénergie-Environnement (assistance et conseil) sont également des interlocuteurs de la commune.

Les organismes de logements sociaux travaillent également sur la maîtrise des charges énergétiques dans les logements et la diminution de la facture énergétique pour les locataires.

Energie Environnement 74 participe également à la promotion des énergies renouvelables auprès de la population et gère des Points Info Energie délivrant des conseils auprès des particuliers. Cette association peut-être sollicitée par les collectivités.

Les actions menées par la commune :

- ➔ La gestion centralisée des consommations et dépenses énergétiques des bâtiments et équipements communaux afin de réaliser des économies d'énergies (surveillance, anticipation sur l'entretien, amélioration des équipements, utilisation de systèmes économisant les énergies, interventions techniques, remplacement du matériel de visualisation des installations tricolores, etc.),
- ➔ Le suivi régulier des consommations pour chaque bâtiment (équipements sportifs, piscine, groupes scolaires, etc.) et l'information systématique des responsables d'équipements lors d'écarts de consommation anormaux,
- ➔ La réalisation de diagnostics énergétiques pour optimiser la construction ou la rénovation des équipements communaux (stade nautique, etc.),
- ➔ La rénovation progressive des chaufferies depuis 1993 : substitution du fioul lourd par d'autres sources d'énergies (par exemple le gaz qui possède un bon rapport qualité/prix),
- ➔ La création d'un service en charge de tous les réseaux électriques de la Ville (feux tricolores, éclairage public, signalisations lumineuses, illuminations de Noël, alarmes, câbles et téléphonie, ...),
- ➔ Optimisation des conditions d'achat d'énergie : optimisation tarifaire des contrats de gaz et électricité et du contrat de fourniture de chaleur,
- ➔ Travaux pour mettre en place des dispositifs de maîtrise de la demande d'électricité sur l'éclairage public (régulateur/abaisseur de tension, lampes basse consommation, etc.)

Avec, comme projets :

- ▶ La poursuite du programme de rénovation et la télégestion des chaufferies,
- ▶ La réalisation d'audits énergétiques permettant de mettre en place des programmes de MDE (Maîtrise de la Demande en Électricité),
- ▶ Le développement des énergies renouvelables (solaire notamment)
- ▶ La préparation à l'ouverture à la concurrence des marchés de fourniture d'électricité et de gaz.

Quelques données complémentaires pour se repérer :

- ▶ Le budget communal relatif aux dépenses en énergies est stable sur les 10 dernières années, malgré un nombre de bâtiments croissants et une augmentation du coût des énergies,
- ▶ L'électricité représente 50 % des dépenses énergétiques de la commune et 30 % est consacré à l'éclairage public,

- ▶ La part de la dépense énergétique dans le budget communal est d'environ 3,6 % pour Annemasse (cette part se situe autour de 3,4 % pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants),
- ▶ La dépense correspond à 35,5 euros/an/hab pour les villes 20 000- à 50 000 hab. et 34 euros/an/hab pour Annemasse.

Politique énergétique

Synthèse des enjeux locaux en quelques points essentiels :

- **Une préoccupation communale de longue date, à l'origine de la politique d'environnement de la ville**
- **Des moyens techniques pour éviter les gaspillages, optimiser le fonctionnement des bâtiments publics et utiliser au mieux les énergies auxquelles la ville recourt.**
- **Un budget communal pour les dépenses énergétiques qui reste stable depuis 10 ans, montrant une gestion rigoureuse des ressources.**
- **Des chaufferies en cours de renouvellement et d'amélioration.**

2.3 L'eau dans la ville : gestion de l'eau et de sa qualité

Quels enjeux globaux de développement durable ?

Les constats au plan national et international :

Chaque année, un Français consomme des quantités d'eau importantes : douches (20m³), WC (10m³), lave-linge (6,5m³), lave-vaisselle (5,5m³), eau alimentaire (4 m³) et eau de plein air (7m³). En effet, un simple brossage de dent utilise 10 litres, un rasage manuel 30 l. ; un bain consomme 150 l. et une douche 60 l.⁽¹¹⁾

En 20 ans, la consommation d'eau potable en France a triplé : chacun d'entre nous utilise en moyenne entre 200 et 250 litres par jour, toutes activités confondues. Le prix de l'eau a également doublé au cours de la dernière décennie, dans notre pays.

¹¹ Sources : *Ecocitoyen au quotidien*, Edition « sang de la terre »

Des consommations journalières d'eau inégales suivant les continents :

Etats Unis	Europe	Afrique
600 litres / jour (*)	250 litres / jour	30 litres / jour

(*) Ce volume estimé correspond à une moyenne ramenée au nombre d'habitants, intégrant tous les usages (agriculture, industrie, ménages, etc.). Source : Rhônalpénergie-Environnement.

Les enjeux globaux :

L'eau devient une ressource précieuse et un bien parfois rare. Pour les pays du Sud, les questions d'accès à l'eau potable et d'assainissement sont cruciales et ont été débattues lors du Sommet de Johannesburg, alors que les pays développés sont davantage confrontés au gaspillage. Il est aujourd'hui urgent de préserver l'eau, l'économiser, de protéger les sites où elle est prélevée et de lutter contre les risques de pollution.

Enjeux globaux :

- Assurer à tous l'accès à une eau de qualité potable
- Préserver les ressources en eau, sur les plans de la qualité et de la quantité.

Le contexte réglementaire national et les acteurs :

Au plan juridique, les maires sont responsables de la salubrité publique et doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à la qualité de l'eau. La fiscalité des collectivités permet de financer les opérations nécessaires pour :

- ▶ L'approvisionnement en eau potable,
- ▶ L'assainissement et le traitement des eaux usées.

Selon une directive européenne, les collectivités de plus de 15 000 habitants devraient toutes être dotées d'une station d'épuration équipée d'un traitement biologique avant la fin de l'année 2000. La politique communautaire relative au domaine de l'eau s'appuie sur la mise en pratique de principes simples comme celui du pollueur-payeur, exprimé lors du sommet de Rio. En France, le texte d'une nouvelle loi sur l'eau devrait être proposé dans les mois qui suivent pour transposer la réglementation européenne. Ce texte devrait notamment renforcer les modalités de la décentralisation pour la gestion de l'eau. Cette décentralisation s'exprime déjà avec l'existence des Agences de l'eau, organisées par bassins versants, et celle des comités de bassin, qui pilotent l'organisation de la politique de l'eau en fonction des spécificités des territoires concernés. Les actions menées concernent la lutte contre la pollution, la gestion de la ressource en eau potable, la restauration des milieux aquatiques, etc.

Quel contexte au niveau local ?

Le contrat de rivière de l'Arve :

Mené sur 10 années, entre 1995 et 2005, le contrat de rivière de l'Arve répond aux objectifs suivants :

- ▶ Améliorer la qualité de l'eau en luttant contre les différentes formes de pollutions,
- ▶ Stabiliser le lit et les berges,

- ▶ Préserver et aménager les espaces naturels et de divagation du cours de la rivière,
- ▶ Sensibiliser la population à la bonne gestion de son patrimoine naturel, de mettre en place une structure d'entretien et de suivi de la rivière.

Trois grands volets sont déclinés en plans d'actions et suivis par le syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords (SM3A, regroupant 5 syndicats intercommunaux et 33 communes dont 26 sont riveraines de l'Arve). Ces trois volets concernent l'assainissement, la restauration du cours d'eau et la dépollution industrielle.

Les ressources en eau de l'agglomération :

L'eau potable de l'agglomération d'Annemasse provient d'une triple alimentation (sécurité pour les habitants) :

- ▶ 25 % provient de la source karstique du Salève ;
- ▶ 25 % sont pompés dans la nappe de Genève, qui constitue une réserve en eau importante (nappe d'accompagnement du lac) et alimente également les 400 000 habitants suisses ;
- ▶ 50 % provient des aquifères de l'Arve (pompages dans la nappe d'accompagnement de la rivière). Cette ressource est soumise au risque de pollution accidentelle lié à la grande perméabilité entre la nappe et la rivière et dépend donc de la qualité de gestion de l'Arve.

La qualité est régulièrement contrôlée par les laboratoires de la DDASS, qui publie, tous les ans, un rapport sur la qualité et le prix de l'eau.

Le traitement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales :

Les eaux usées sont acheminées et traitées à la station d'épuration Ocybèle, située sur la commune de Gaillard (point le plus bas du territoire intercommunal concerné), puis rejetées dans l'Arve après contrôles.

La station Ocybèle :

- ▶ **Inauguration en 1999**
- ▶ **Calibrée pour traiter les eaux usées de 86 000 habitants**
- ▶ **Capacité calculée pour 125 000 habitants**
- ▶ **Technique d'épuration par traitement biologique par filtration immergée (fonctionnement possible avec un traitement physique-chimique)**
- ▶ **Les déchets issus de l'épuration : principalement incinérés, ou valorisés en agriculture (boues déshydratées).**

Dotée de procédés technologiques modernes, elle est également équipée de dispositifs permettant d'éviter les nuisances olfactives (système de désodorisant chimique) et acoustiques d'une telle installation et a été conçue pour s'intégrer dans le site, sur un plan paysager.

Les missions confiées à la structure gestionnaire :

La gestion de l'eau a été confiée une structure intercommunale avant 1959.

La 2C2A assure aujourd'hui les missions suivantes :

- ▶ Gestion de l'approvisionnement en eau potable (transport, contrôle, distribution), répondant à deux grands principes : la protection des ressources en eau vis-à-vis des risques de pollution et la protection des réseaux d'alimentation,
- ▶ Participation à la protection des rivières situées dans le périmètre de l'agglomération,

- ▶ Participation aux études portant sur les réserves potentielles d'eau (partenariat avec Genève) et réflexion sur des partenariats intercommunaux pour gérer l'alimentation en eau potable des populations voisines.

Enjeux locaux :

- ▶ Protéger les ressources en eau de l'agglomération et des territoires voisins (aquifères, rivières,...)
- ▶ Economiser l'eau
- ▶ Renforcer le partenariat intercommunal, voire transfrontalier pour la gestion des réserves d'eau et l'alimentation en eau potable.

Objectifs et actions :**Les actions pour améliorer la gestion intercommunale de l'eau**

Des actions sont régulièrement menées par la structure gestionnaire :

- ▶ Recherches de fuites et réparations sur le réseau d'eau potable (par télégestion) afin d'améliorer le « rendement » du réseau et d'assurer à chaque abonné des conditions optimales d'approvisionnement,
- ▶ Doublement systématique des conduites d'eau potable pour sécuriser l'alimentation,
- ▶ Extension du réseau de récupération des eaux de pluies et des eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées,
- ▶ Intervention des services sociaux pour gérer les factures d'eau impayées et sensibilisation des abonnés pour économiser davantage l'eau.

Les actions menées par la commune d'Annemasse pour participer à une gestion économe de l'eau :

Au niveau des services de la commune d'Annemasse, des mesures visant à éviter le gaspillage de l'eau ont été mises en place :

- ▶ Arrosage des espaces verts
- ▶ Installation de robinets prestos ou de chasse double débit
- ▶ Centralisation et traitement des données concernant la consommation de tous les équipements
- ▶ Réparation immédiate des fuites

Pour le nettoyage des rues de la ville et de la place du marché, les services techniques utilisent également des techniques « haute pression » et connaissent les volumes consommés pour chaque type d'opération. La haute pression permet plus d'efficacité lors du nettoyage, une moindre consommation d'eau et limite l'utilisation de produits détergents, contribuant à la pollution de l'eau.

Quelques données pour se repérer :

- ➔ 5 millions de m³ d'eau prélevés en 2000 pour les 58 000 habitants de l'agglomération annemassienne,
- ➔ Une économie de 1,25 % par rapport à 1999
- ➔ 186 analyses effectuées par la DASS pour contrôler la qualité de l'eau en 2000.

Des réseaux pour acheminer et évacuer les eaux :

Nature et vocation du réseau	Longueur du réseau
Distribution de l'eau potable	237 kilomètres
Récupération des eaux usées	78 kilomètres
Récupération des eaux pluviales et issues des surfaces imperméabilisées (parkings, chaussées)	72 kilomètres
Réseau unitaire (comprenant la récupération conjointe des eaux usées et eaux pluviales)	100 kilomètres

Le prix de l'eau (12) :

- L'abonnement (11,26 euros TTC), qui ne dépend pas de la consommation
- Les taxes (0,04 euros TTC/ m³) pour l'agence de l'eau, la solidarité à l'adduction d'eau en zones rurales etc.
- Le coût de l'alimentation en eau potable (0,85 euros TTC / m³)
- Le coût de l'assainissement (1,24 euros TTC/m³)

Gestion intercommunale de l'eau

Synthèse des enjeux locaux en quelques points essentiels :

- **Des ressources en eau nombreuses mais fragiles, comme en témoigne l'Arve, réhabilitée aujourd'hui grâce à un contrat de rivière**
- **Une gestion à l'échelle intercommunale (régie de l'eau de la communauté de communes)**
- **Des moyens humains et techniques importants pour assurer l'alimentation en eau potable de près de 60 000 habitants et traiter les eaux usées**
- **Une station d'épuration modèle, de haute technicité**
- **Au niveau des services de la commune, un objectif d'économiser les ressources en eau et d'en rationaliser l'utilisation**

¹² Source : données fournies à partir de la facture détaillée d'un participant du Forum 21

2.4 Gestion des espaces naturels et des espaces verts

Quels enjeux globaux de développement durable ?

Un constat planétaire : des espèces végétales et animales en péril

Au niveau global, on peut constater que la biodiversité des pays du Sud a été victime de la surexploitation des ressources et de l'industrialisation par les pays les plus développés. L'institut français de l'environnement (IFEN) considère que le recours massif aux pesticides et la disparition des habitats naturels contribuent à l'extinction progressive de certaines espèces : 34 % des amphibiens, 24 % des mammifères et 15 % des espèces d'oiseaux seraient ainsi menacés.

La France, qui bénéficie d'une grande amplitude climatique, se caractérise cependant par une grande diversité et richesse biologique, qui sont donc sensibles. La France abrite plus de 2/3 des vertébrés recensés en Europe.

Pour une commune située en milieu urbain ou péri-urbain, les espaces verts, les jardins et les espaces naturels constituent de véritables « poumons verts », tant au sens propre que figuré. Les espaces verts contribuent à non seulement à définir l'image d'une ville, mais participent également à entretenir son ambiance, son caractère de ville agréable à vivre, sa qualité de vie voire sa convivialité. Les espaces verts et jardins publics sont des lieux propices aux rencontres entre habitants et au maintien du lien social.

Ils constituent également de bons indicateurs d'état vis-à-vis de la qualité de vie, la qualité atmosphérique d'une ville (certaines espèces étant sensibles aux gaz d'échappement des véhicules). Enfin, les espaces verts et espaces naturels participent au maintien de la biodiversité des espèces végétales et animales et limitent les risques d'uniformisation biologique.

Les enjeux globaux

- ▶ **A l'échelle planétaire, assurer le maintien de la biodiversité des espèces animales et végétales**
- ▶ **A l'échelle nationale et en milieu urbain, valoriser le patrimoine végétal et améliorer le cadre de vie des habitants**

Les acteurs au plan national :

Historiquement, c'est par la loi du 10 juillet 1976, relative à la protection de la faune et de la flore, que la France affirme sa volonté de protéger espèces végétales et animales constituant son patrimoine. Après l'inscription de cette loi au Code de l'environnement, les années 1980 voient le renforcement de la protection des espèces et des milieux s'appliquer à des zones spécifiques puis des territoires : en mars 1981, sont instituées les ZNIEFF⁽¹³⁾ et 1/4 du territoire français est soumis à une protection. Progressivement, les politiques environnementales et de protection des ressources s'affirment. L'Europe participe également à la protection des espèces à travers différents dispositifs : classement de sites protégés Natura 2000.

¹³ ZNIEFF : zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique

Quel contexte au niveau local ?

Contexte et enjeux locaux :

Les espaces verts de la commune concernent environ 60 ha, sur 500 ha de surface communale (taux d'environ 12 % et équivalent à 20 m²/habitant). La moyenne nationale est de 25 m²/hab pour les communes dont la superficie en espaces verts correspond à 10 % de la superficie communale (14).

Le service en charge de l'entretien et la gestion des espaces verts (service « parcs et jardins ») assure l'entretien des espaces verts communaux ainsi que la production des végétaux d'ornement utilisés pour le fleurissement de la commune (environ 400 000 plants produits annuellement). Il est amené à collaborer avec les jardineries et pépiniéristes locaux pour certains végétaux.

Les espaces naturels situés sur le territoire de la commune concernent essentiellement les berges de l'Arve et les milieux associés. Ils sont peu étendus, mais sont concernés par des mesures de protection et de valorisation spécifique au titre du contrat de rivière et de l'urbanisme réglementaire. Le service en charge de la planification urbaine et de l'urbanisme réglementaire (secteur 2), le syndicat des berges de l'Arve sont garants de la protection de ces milieux.

Les espaces verts remarquables de la commune :

- ➔ Les berges de l'Arve,
- ➔ Le parc des Iris (jardin ornemental situé près du Casino et accueillant une collection de 500 variétés d'iris),
- ➔ Les jardins publics de la Ville (Villa du Parc et ses arbres remarquables, square près du CTM, etc.) indiqués sur la carte.

Des milieux naturels à protéger et valoriser, situés le long de l'Arve :

Des études de caractérisation des milieux ont permis de constater la présence de quelques bosquets intéressants du point de vue de leur représentativité. Ces éléments de végétation rivulaire ont progressivement disparus du fait du surcreusement du lit de l'Arve et de l'érosion des berges. Il s'agit de zones sensibles à enjeu fort.

Enjeux locaux :

- ▶ **Participer au maintien de la biodiversité et à la valorisation du patrimoine végétal de la commune**
- ▶ **S'appuyer sur la gestion des espaces verts et espaces naturels pour améliorer le cadre de vie des habitants tant à l'échelle de la ville que des quartiers**
- ▶ **Sensibiliser les habitants aux pratiques de gestion et d'entretien des espaces verts communaux ainsi qu'à la richesse et diversité des milieux naturels des bords de l'Arve**

¹⁴ Source : résultats d'une enquête réalisée par la Cemagref en 1993 sur un échantillon de 164 villes.

Objectifs et actions

Le service « parc et jardins » :

- ▶ Production annuelle d'environ 340 000 plantes
 - 22 000 plantes pour l'automne
 - 30 000 plantes pour la floraison de printemps (bulbes principalement)
 - 210 000 annuelles pour assurer la floraison de juin à septembre
 - 6000 jeunes plants élevés dans les pépinières municipales
- ▶ 60 ha de surfaces entretenues
- ▶ Travaux d'entretien annuels : tonte de pelouse, binage, taille, élagage, arrosage, bêchage
- ▶ L'entretien des surfaces en herbe des stades de la commune.

Les actions communales :

- ➔ Le personnel communal est progressivement formé sur des pratiques de gestion et d'entretien respectant l'environnement et permettant d'assurer la valorisation et la gestion sur le long terme du patrimoine végétal de la commune.
- ➔ Un concours de fleurissement est organisé chaque année par la ville et l'office du tourisme pour décerner différents prix selon les catégories représentées (balcons, jardins, façades, ...) ; Plus de 400 habitants participent à cette manifestation.
- ➔ Des habitants du Perrier ont participé à des plantations dans leur quartier, dans le cadre d'initiatives du contrat de Ville.

Espaces verts et espaces naturels

Synthèse des enjeux locaux en quelques points essentiels :

- **Les espaces verts représentent 12 % de la surface de la commune, soit environ 20 m² par habitant**
- **Un service « parcs et jardins » qui assure la gestion des 60 ha d'espaces verts ainsi que la production des plantes destinées au fleurissement de la ville**
- **Des espaces naturels riches mais fragiles, situés sur les bords de l'Arve**
- **Un concours de fleurissement proposé chaque année aux habitants**

2.5 Consommation et gestion des déchets

Quels enjeux globaux de développement durable ?

Constats et contexte

Nos modes de consommation actuels entraînent une sur-production de déchets (multiplication des emballages) et de pollutions, nuisibles pour notre santé et la durabilité des ressources naturelles.

- Production de déchets ménagers : 24,5 millions de tonnes (volume annuel produit en France). C'est plus d'1 tonne/an/famille ou encore 400 kg/an/habitant (chiffre qui a triplé en 30 ans) ;
- Production de déchets par les industriels : 2 millions de tonnes de déchets banaux, assimilables aux déchets des ménages et 18 millions de tonnes de déchets industriels spéciaux, nécessitant des mesures particulières d'élimination (¹⁵).
- Les emballages : 33 % des déchets en poids et 50 % en volume (¹⁶)

Acteurs et partenaires au plan national

Une loi fondatrice sur les déchets en 1975 :

La gestion des déchets est inscrite dans la loi française relative à la protection de l'environnement depuis 1975 (loi du 15 juillet 1975). Elle est fondée sur :

- ▶ La réduction de la production des déchets
- ▶ La valorisation par le tri et le recyclage
- ▶ Pour les déchets qui ne peuvent pas être valorisés, le traitement et le stockage dans des conditions respectueuses de l'environnement

Cette loi intègre les principes de :

- ▶ « Pollueur-payeur » pour la prise en charge des coûts d'élimination des déchets
- ▶ Participation des citoyens et de tous les acteurs à la protection de l'environnement
- ▶ Précaution environnementale et d'actions menées préventivement
- ▶ Proximité d'intervention entre collecte et traitement (limitant les distances pour le transport des déchets)

Les collectivités territoriales sont associées à l'élaboration des Plans Départementaux d'Élimination des déchets qui permettent de donner les priorités pour et mettre en cohérence les besoins et les capacités des territoires concernés.

L'ADEME assure un rôle de conseil auprès des collectivités et gère le fonds de collecte des taxes prélevés sur le stockage des déchets ménagers, qui sert à financer différentes actions d'aide au développement et d'aides aux communes dans le domaine de la gestion des déchets.

¹⁵ Source : *Guide du territoire durable, l'agenda 21 territorial pour les collectivités et leurs partenaires*, J.M.Lorach et E. de Quatrebarbes, 2003.

¹⁶ Source : *des outils pour l'environnement, guide à l'usage des responsables*, éditions Terre Vivante

Une réforme avec la loi du 13 juillet 1992 :

Cette loi avait fixé une échéance de 10 années pour que les décharges ne puissent plus accueillir que des déchets qualifiés « d'ultimes » (déchets résiduels lorsque tous les moyens techniques de valorisation ont été appliqués). Cette loi aurait dû entraîner la fermeture de 6700 installations de stockage de déchets, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

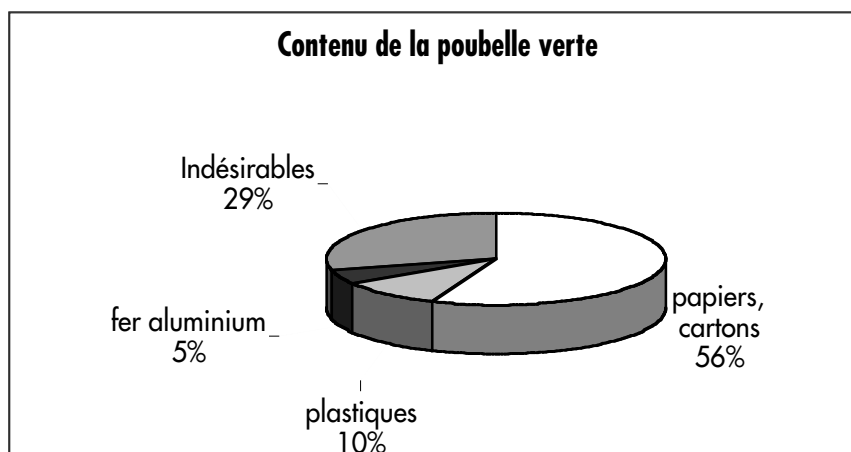
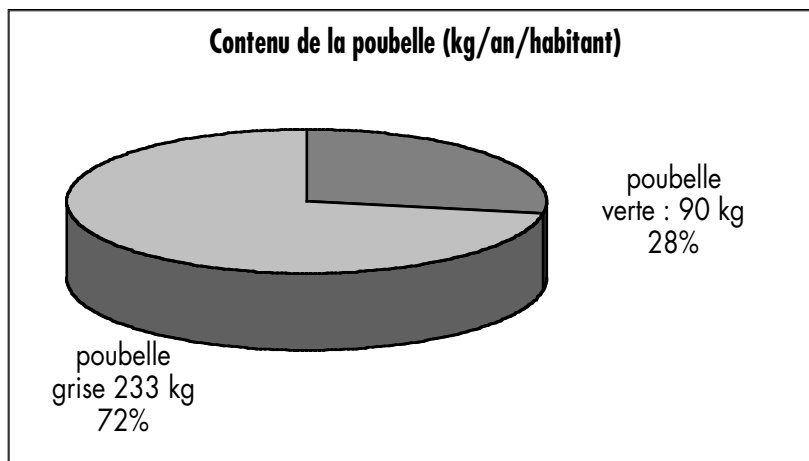
Il s'agit, pour les collectivités territoriales, de trouver l'échelon d'intervention pertinent pour gérer et éliminer les déchets. La constitution de communautés de communes et la loi Chevènement de 1999 sur l'intercommunalité permet progressivement d'organiser l'élimination des ordures ménagères.

Enjeux globaux

- ▶ Réduire la production de déchets
- ▶ Recycler et valoriser les déchets
- ▶ Eliminer les déchets non valorisables sans atteintes à l'environnement

La composition moyenne d'une poubelle :

(d'après données collectées à l'échelle d'une agglomération de 400 000 habitants, en 2000)



Déchets indésirables : déchets qui ne sont pas recyclables et qui ont été déposés dans la poubelle verte par méconnaissance.

Quel contexte au niveau local ?

La 2C2A assure la collecte des ordures ménagères des 6 communes adhérentes depuis janvier 1985. Depuis août 1998, la 2C2A a transféré la compétence relative au traitement des déchets au SIFAGE (17) : syndicat intercommunal de gestion des déchets du Faucigny Genevois.

Cette même année, l'usine d'incinération de Bellegarde-sur-Valserine a été mise en service. Elle est équipée d'une turbine qui permet de produire de l'électricité pour son fonctionnement ; le surplus de la valorisation énergétique est revendu à EDF.

Le tri et la collecte sélective des déchets ménagers sont facilités par l'aménagement de points d'apports volontaires (PAV) et la présence de 2 déchetteries intercommunales.

La collecte est assurée par les services techniques de la 2C2A :

- Collecte des déchets ménagers classiques 2 fois par semaine en porte-à-porte,
- Collecte séparative des déchets triés et mis dans les PAV.

Les consignes de tri sont régulièrement diffusées à la population pour inciter à utiliser davantage les PAV et déchetteries. Les déchets ramassés par les services de la 2C2A sont traités par le SIFAGE qui en assure la valorisation, les déchets non-valorisables étant évacués vers l'incinération.

Les deux déchetteries de l'agglomération (Gaillard et Grands Bois) accueillent les habitants mais aussi les artisans et commerçants, moyennant une participation financière pour ces derniers.

Enjeux locaux :

- **Participer à une meilleure gestion des déchets, principalement en limitant leurs volumes**
- **Garantir un cadre de vie propre dans la ville**
- **Accompagner les habitants dans le tri des déchets ménagers pour améliorer les performances de tri de l'agglomération.**

Objectifs et actions

Au niveau des actions menées par la commune d'Annemasse, les services techniques de la Ville d'Annemasse sont confrontés régulièrement au dépôt d'encombrants à proximité des points d'apports volontaires et sur des terrains vagues (voir localisation sur la carte). Ces encombrants sont régulièrement enlevés par le service voirie-propreté de la commune.

Ce service a également en charge d'assurer la propreté des rues de la commune et de nettoyer la place des marchés après la vente. Il est envisagé d'aider les producteurs du marché à mieux éliminer leurs déchets d'activité, en fonction de leur nature.

¹⁷ Pour les abréviations, voir glossaire en fin de document

Résultats du tri des déchets :

(en kg/an/habitant)

Déchets verts	Papiers et cartons	Verre	Plastique et aluminium
60 kg	19,15 kg	2,5 kg	1,3 kg
69 %	25 %	4 %	2 %

*Source : données 2002 du SIDEFAGE***Gestion des déchets****Synthèse des enjeux locaux
en quelques points essentiels :**

- **Une collecte assurée par les services de la communauté de communes et une élimination par le SIDEFAGE**
- **Des points d'apport volontaires répartis dans les quartiers et deux déchetteries intercommunales pour aider les habitants à trier les déchets**
- **De nombreux dépôts d'encombrants qui contribuent à détériorer le cadre de vie**
- **Un service communal chargé de la voirie et la propreté, qui intervient en renfort de la 2C2A pour collecter les encombrants**

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Atelier n° 6 :

**QUELLE PLACE POUR LES
ACTEURS ECONOMIQUES ?**

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Préalable : quels enjeux globaux de développement durable pour l'économie d'un territoire ?

Le respect de l'équilibre économique d'un territoire constitue l'un des principes de base du développement durable, au même titre que la protection de l'environnement ou l'équité sociale. Aujourd'hui, le développement durable se décline en milieu économique en partant du constat que les entreprises sont des acteurs à part entière du territoire qu'elle choisissent d'investir. Entreprises et collectivités ont à construire ensemble leur devenir durable en développant une responsabilité mutuelle dans ce projet de territoire. Les entreprises participent, alliées aux collectivités, à :

- La définition de l'image et de l'identité de leur territoire,
- La dynamisation de l'emploi local (sous-traitance, main d'œuvre locale),
- La formation qualifiante et l'insertion,
- L'offre immobilière, etc.

Cette responsabilité touche à la fois les domaines environnementaux, économiques (clients, actionnaires, fournisseurs, sous-traitants, ...) et sociaux (satisfaction des besoins et amélioration des conditions de travail des salariés). Sur un plan environnemental, l'installation d'entreprises peut améliorer la qualité de vie du territoire en favorisant le désenclavement d'un territoire, le développement de moyens de transport et de communication plus performants, une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement, une diminution des pollutions et des nuisances. Elle peut également jouer sur les stratégies même de développement économique durable : la qualité environnementale devenant alors un atout que l'entreprise pourra valoriser auprès de ses clients.

3. 1 L'économie locale et l'identité de la Ville

Le paysage économique local et les enjeux pour un développement durable

Contexte local :

Ni rurale ni totalement urbaine, Annemasse dispose du double avantage de posséder un cadre de vie de qualité et de se situer à proximité d'un pôle urbain international. En effet, Annemasse, ville-centre d'une agglomération de 60 000 habitants, se situe à proximité de la frontière de la Suisse et plus particulièrement de la ville de Genève. Le développement économique durable de la commune passe donc nécessairement par une interactivité avec cette cité internationale de 400.000 habitants qui abrite l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Centre Européen de Recherche Nucléaire (CERN), de nombreuses sociétés et organismes internationaux, des universités et écoles d'ingénieur et un aéroport international.

Enjeux locaux :

- ▶ Conserver un maillage artisanal, commercial et de petites entreprises locales
- ▶ Conférer une spécificité industrielle à Annemasse et sa région
- ▶ Articuler le développement local avec celui du pôle genevois

Constats et éléments d'état des lieux :

Activité de la population d'Annemasse						
	Activité		Occupation		Chômage	
	Population active	Taux d'activité	Actifs ayant un emploi	Taux d'actifs occupés	Chômeurs	Taux de chômage
Hommes	7203	70 %	6184	86,2 %	987	13,7 %
Femmes	6536	55 %	5472	83,7 %	1063	16,3 %
Total	13739	62 %	11656	85 %	2050	15 %

→ Entre 1990 et 1999, la population sans emploi d'Annemasse a augmenté de 5,7 % en passant de 9,3 % à 15 %.

Les femmes semblent rencontrer plus de difficulté dans la recherche d'un emploi que la population masculine de la commune (la population active féminine de la commune connaît un taux de chômage de 16,3 %, contre 13,7 % de chômeurs pour la population active masculine). Annemasse se caractérise également par un grand nombre de transfrontaliers.

Données d'activités comparées			
	Annemasse	2C2A	Haute-Savoie
Taux d'actifs	62 %	51 %	50 %
Taux d'actifs frontaliers	24 %	32,5 %	12,7 %
Taux d'emploi	85 %	81 %	87 %
Taux de chômage	15 %	13,9 %	9 %

L'économie de la ville est largement orientée sur le secteur du tertiaire, notamment basée sur les services (40 % des emplois effectifs) et le commerce (30 %, et principalement situé sur le secteur d'Annemasse/Ville la Grand). Ces deux secteurs connaissent une augmentation forte du nombre d'établissements ainsi que des effectifs. Environ 1200 commerces sont localisés sur le territoire de la commune, ainsi que 3 supermarchés et un centre commercial de quartier. En périphérie de la ville, on dénombre également la présence de 4 centres commerciaux.

On dénombre près de 400 PME/PMI sur le territoire de la commune et notamment dans les secteurs de l'industrie de pointe (capteurs, ultrasons, biotechnologies, microélectronique, informatique), des services et de la distribution, du décolletage, de la mécanique, du traitement des métaux, de l'électricité, de la chimie fine et l'agroalimentaire.

Les principaux employeurs privés de la commune sont le supermarché Géant, la polyclinique de Savoie, deux entreprises de décolletage/tournage (Fort Maurice), une association d'aide à domicile, et enfin le casino d'Annemasse. La ville d'Annemasse est le principal employeur public

de la commune, devant la communauté de communes, France Télécom, la Poste... qui comptent chacun plus de 100 employés.

Le coût du foncier trop élevé et la rareté des logements sont des freins au développement économique de la commune. La commune est également marquée par une absence de services spécialisés proposés aux entreprises ou adaptés aux besoins des salariés (services en restauration collective, crèche, etc.) Seule la dynamique commerciale de la ville est identifiée comme un atout pour le développement économique.

Le Schéma d'Équipement Commercial du Genevois Haut Savoyard confirme la nécessité de dynamiser l'activité commerçante du centre-ville d'Annemasse et fait apparaître :

- Un manque de structuration de l'activité commerçante (pas de stratégie globale de développement, pas de remise en question des compétences, pas de formation suivie pour améliorer les stratégies commerciales individuelles, etc.),
- Une absence d'anticipation sur l'évolution des besoins de leur clientèle et la nécessaire adaptation de leur offre, leur positionnement sur de nouveaux produits ou de nouveaux marchés ou services à développer.

Quelques acteurs et partenaires du développement local :

- **Trait d'Union** est une association intermédiaire d'insertion. Elle réalise, pour le compte de la commune d'Annemasse, un certain nombre de travaux qui lui sont confiés par différents services municipaux (service voirie-propreté, service parcs et jardins, etc.).
- La Mission Locale reçoit quelque 2000 jeunes par an et oriente environ 10 % d'entre eux vers le programme Trace (trajet d'accès à l'emploi). Dans cette logique, le contrat de ville 2001-06 propose également des actions prioritaires pour notamment développer un partenariat efficace avec l'ensemble des acteurs de l'insertion économique.
- La MED (Maison de l'Économie et du Développement) est une société d'économie mixte qui mène des actions en matière de développement économique de l'agglomération et de services aux entreprises. Elle intervient notamment en matière d'audit de territoires, d'analyse économique et de gestion de projet de développement pour les collectivités, ainsi que d'aide à la création d'entreprise, de formation professionnelle, d'insertion économique, de montages financiers, d'information et d'analyse économique, pour les structures privées.

3.2 Tourisme et patrimoine : les axes d'un développement économique durable

Contexte et enjeux locaux

La ville d'Annemasse, au travers de l'office du tourisme de la commune (aujourd'hui office du tourisme de l'agglomération) participe à des actions de promotion du patrimoine touristique local. Quelques réalisations :

- Une plaquette sur les parcs et jardins de la commune, intitulée « promenades et découvertes »,
- L'agenda des activités culturelles, expositions, marchés, etc. concernant l'agglomération,
- Un dépliant sur les itinéraires touristiques au départ d'Annemasse, recensant les promenades et excursions dans un large rayon.

Le SIMBAL ⁽¹⁸⁾ se charge de promouvoir, pour le territoire du Genevois Haut Savoyard, les initiatives menées par les acteurs locaux dans les domaines allant de la promotion des paysages, du patrimoine et des terroirs aux activités de randonnées, de sport et de loisirs (dépliants touristiques, autres supports,...). Par exemple, les activités aquatiques développées au pied du pont d'Etrembières (rafting, canoë, etc.) sont concernées par cette promotion ;

L'office du tourisme a participé à des actions s'inscrivant dans une démarche de développement et de soutien de filières de production locale,. Depuis 1994, une opération de communication et de promotion « Terroir et patrimoine », engagée au niveau national, est relayée par l'office du tourisme d'Annemasse.

3.3 Les relations entre la Ville d'Annemasse et les acteurs économiques

Les actions de développement économique menées par la commune visent principalement à :

- Favoriser l'installation de nouvelles entreprises sur les zones d'activités de la commune,
- Maintenir l'activité locale dans les différents quartiers,
- Développer l'emploi,
- Développer de nouveaux sites d'activités économiques permettant d'assurer l'implantation de nouvelles entreprises,
- Rééquilibrer le commerce au centre ville par rapport aux centres commerciaux en périphérie,
- Favoriser le développement des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC).

Animation commerciale du centre ville :

Des animations sont proposées et soutenues par la Ville :

- « Bonjour l'été »
- « Bonjour l'hiver »
- Marché de Noël
- Foire aux livres
- Festival du Livre Jeunesse

Maintien de l'activité locale dans les quartiers :

Dans le cadre du contrat de ville, le centre commercial du Perrier a fait l'objet d'une restructuration, bénéficiant d'une aide de la Région Rhône-Alpes de 100 000 euros

Redynamisation des producteurs locaux :

- Un grand marché de renommée régionale, accueilli deux fois par semaine par la ville, constitue un atout touristique incontournable pour Annemasse et favorise la production régionale ;
- Le marché de Noël est également l'occasion de dynamiser l'artisanat et les producteurs locaux.

¹⁸ Voir glossaire en fin de document

Développement économique local

Synthèse des enjeux locaux en quelques points essentiels :

- **Une population active importante compte tenu de la jeunesse relative de la population municipale**
- **Un taux de chômage non négligeable et en progression au cours des années 90**
- **Une forte interactivité économique avec le pôle genevois**
- **Un poids de plus en plus important du secteur tertiaire au sein de l'activité économique locale et notamment du commerce**
- **Un tissu non négligeable de PME et PMI**
- **Un foncier élevé et une rareté de logements qui freinent le développement communal**
- **Des atouts touristiques et commerciaux qui demeurent à valoriser**
- **Des partenaires locaux et intercommunaux dans le domaine de l'insertion et du développement**

4. LA VIE SOCIALE A ANNEMASSE

Atelier n° 2 :

**COMMENT SE SENTIR BIEN
DANS NOTRE VILLE ?**

Atelier n° 1 :

**COMMENT REDUIRE
LES POLLUTIONS
ET LES NUISANCES
A ANNEMASSE ?**

4. LA VIE SOCIALE A ANNEMASSE

Quels enjeux pour un développement social durable et global ?

Un constat planétaire alarmant au plan humain :

En 2003 :

- 2,8 milliards de personnes vivent avec l'équivalent de 2 dollars/jour
- 1 milliard de personnes disposent de moins de 1 dollar/jour.

Les enjeux de développement durable concernent principalement la lutte contre la pauvreté ainsi que contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination constatées au niveau mondial.

Des objectifs de lutte contre la pauvreté et la discrimination :

Au plan international :

La pauvreté et l'exclusion sont des thèmes au cœur du volet social de l'agenda 21 de Rio. Il s'agit aujourd'hui d'arriver à mettre en œuvre les moyens pour que chaque individu puisse avoir accès aux droits fondamentaux tout en développant la capacité des citoyens à vivre ensemble. C'est un équilibre à trouver pour garantir les principes et les fondements d'un développement durable offert à tous.

Aux niveaux européen et national :

Les actions déclinées par les agendas 21 locaux européens concernent :

- ➔ Le droit au logement pour tous,
- ➔ La réduction de toutes les formes de ghettos,
- ➔ Le droit et l'accès à la santé pour tous,
- ➔ L'accès à l'enseignement et la formation professionnelle,
- ➔ La lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme,
- ➔ La prise en compte des plus démunis, des victimes de l'exclusion ou de la toxicomanie.

La tranquillité, entendue comme le droit de chacun à disposer de lui-même et à vivre en paix avec son environnement, est également un des principes de la déclaration de Rio.

En France, la loi contre les exclusions de 1998 rappelle les droits fondamentaux pour chaque citoyen : emploi, logement, santé, justice, éducation, formation, culture, protection de la famille et de l'enfance. Cette loi met également en œuvre un observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion.

Les acteurs et partenaires :

Au niveau national, le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité coordonne l'ensemble des politiques menées dans le domaine de l'action sociale. Toutefois en dépit de la présence persistante de l'Etat dans des dispositifs nationaux complexes, le domaine de l'action sociale pourrait bénéficier d'une décentralisation accrue. La loi contre les exclusions de 1998 a permis de mettre en place des commissions d'accès aux secours d'urgence pour coordonner les dispositifs d'aide au plan local. Les caisses d'allocations familiales interviennent également à un échelon de proximité ; Les départements ont également pris en charge des compétences en matière sociale dans le cadre de la loi de décentralisation de juillet 1983.

Le ministère de la Ville et de la rénovation urbaine est également un acteur et un partenaire de l'action sociale. A travers la politique de la Ville et les contrats de ville et d'agglomération, des moyens financiers sont dégagés au profit des collectivités territoriales autour de deux grands niveaux d'actions :

- ➔ Interventions sur le « renouvellement urbain », la qualité du bâti et les espaces publics (éviter leur dégradation, participer à améliorer le cadre de vie des habitants, renforcer le lien social)
- ➔ Actions parallèles en faveur de la jeunesse, de l'éducation, de l'action sociale, de l'insertion socioprofessionnelle.

Le plan national de lutte contre la précarité et l'exclusion, présenté le 3 juillet 2002, par le premier ministre s'organise autour de cinq grands axes :

- **L'accès aux droits et à la citoyenneté,**
- **L'accès au logement pour les personnes les plus démunies et l'amélioration des dispositifs d'urgence,**
- **Les dispositifs d'urgence sociale,**
- **L'accès aux soins des publics en situation précaire,**
- **Les actions menées en direction des publics spécifiques (lutte contre l'illettrisme par exemple).**

Quel contexte au niveau local ?

Constat :

Chômeurs selon l'âge et l'ancienneté de recherche d'un emploi (sources Insee)			
	Chômeurs recherchant un emploi	Depuis moins d'un an	Depuis plus d'un an
15 à 24 ans	15 %	23 %	8 %
25 à 49 ans	65 %	67 %	64 %
50 ans et plus	20 %	10 %	28 %

Chômage de longue durée : on observe que les chômeurs âgés de 50 ans et plus sont ceux qui ont les plus grandes difficultés à trouver un emploi. Ils représentent ainsi 28 % de ceux qui cherchent un emploi depuis plus d'un an.

Pauvreté : dans les quartiers d'Annemasse concernés par le contrat de ville, le niveau moyen de revenus des habitants est 2,5 fois inférieur à la moyenne communale.

Enjeux locaux :

Au-delà des enjeux globaux énoncés, les objectifs majeurs d'un développement social durable à Annemasse seront de :

- ➔ Lutter contre les exclusions et la pauvreté,
- ➔ Donner à chacun les moyens « de se construire dans la ville » et de se sentir citoyen d'Annemasse,
- ➔ Développer une culture commune de développement durable s'appuyant sur la composante sociale et humaine.

Objectifs et actions

Les interventions conduites concernent de nombreux partenaires, qui contribuent à participer à des actions de proximité sur l'agglomération : les services de la ville d'Annemasse (CCAS principalement, service logement) et les services de la communauté de communes de l'agglomération, les acteurs sociaux et associations locales, les organismes de logements sociaux. Les services d'Etat et les services du Conseil Général de la Haute-Savoie sont également partenaires des politiques sociales menées.

Les domaines d'intervention investis par la 2C2A à travers le contrat d'agglomération et la coordination des contrats de ville spécifiques aux communes adhérentes concernent plus principalement l'emploi, la sécurité, le logement, la santé, la lutte contre les exclusions et la toxicomanie.

Ces actions d'ordre social mais également relatives au développement urbain ont été initiées, dans un premier temps, dans les quartiers en contrat de ville de la commune d'Annemasse (Perrier). Elles ont ensuite été élargies à l'agglomération et prolongées par un contrat d'agglomération pour la période 2001-2006.

4.1 LOGEMENT SOCIAL ET HABITAT POUR TOUS

Quels enjeux globaux de développement durable ?

Chaque collectivité doit pouvoir garantir, sur le long terme, suffisamment de logements sociaux pour répondre aux besoins de la population afin d'affirmer la réalité d'un droit au logement pour tous. La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) participe à cet objectif et affirme les principes de développement durable avec l'intégration systématique de la composante « logement social » dans les outils de planification et d'aménagement urbain .

Acteurs, partenaires et niveaux d'intervention au plan national :

Le logement social public est financé par l'Etat, de façon décentralisée et partagée avec les collectivités territoriales. Depuis 1988 les dotations globales sont déléguées aux préfets de région. Les collectivités territoriales (région, département, commune) ont la maîtrise de l'urbanisme sur leur territoire et celle de leur politique locale. Les programmes locaux de l'habitat (PLH), institués par la loi du 7 janvier 1983, ont reçu une nouvelle importance dans le cadre de la loi d'orientation pour la ville (LOV). Ils sont à l'articulation de la planification urbaine, de l'action foncière, de l'urbanisme opérationnel et de la politique de l'habitat.

Rappel de l'enjeu principal : garantir à tous la possibilité d'occuper un logement décent et permettre aux collectivités territoriales de disposer de suffisamment de logements pour répondre aux besoins de la population.

Quel contexte au niveau local ?

Constat :

A Annemasse, la pénurie en logements résulte de plusieurs facteurs :

- Forte croissance démographique des dernières décennies du fait de la forte attractivité de la zone frontalière,
- Diminution de fait du parc de logements liée à la restructuration urbaine et à la destruction des logements privés insalubres,
- Baisse du taux de rotation des logements.

Ces phénomènes s'exercent au détriment des plus fragiles socialement et des actifs travaillant en France.

Statut d'occupation du logement (données comparatives)			
	Annemasse	2C2A	Haute-Savoie
Locatif HLM	21 %	16 %	11 %
Locatif privé	36 %	33 %	23 %
Propriétaire	38 %	44 %	57 %

Paradoxalement, la commune d'Annemasse répond cependant bien au seuil des 20 % de logements sociaux définis par la loi S.R.U.. Cependant le cadre de cette loi ne prend pas en compte les spécificités du contexte frontalier et la cherté des logements de l'agglomération. La question du logement reste donc cruciale à Annemasse et pour son agglomération.

Au niveau communal, la production de nouveaux logements, plutôt faible lors de la dernière décennie (80 logements /an en moyenne) est en légère reprise depuis quelques années (92 logements/an en 2002).

Enjeux locaux :

Permettre à tous, y compris les plus démunis, d'accéder à un logement décent compatible avec des niveaux de revenus modestes. Actuellement, le pourcentage de logements sociaux correspond à 21 % de l'ensemble du parc de logement communal (2783 logements).

Contexte :

Au niveau intercommunal :

- La demande en logement social a augmenté de près de 40 % en 3 ans,
- La mobilité dans le parc social est très faible (divisée par 2 en 4 ans).

Parc intercommunal (2C2A) de logements sociaux				
Parc de logements sociaux	Part des logements sociaux situés à Annemasse	Construction depuis 1990	Parc manquant au regard de la loi SRU	Taux de mobilité annuelle
4 443	60 %	26 %	954	0,7 %

60 % des 4 443 logements locatifs sociaux sont situés sur la commune d'Annemasse. Ils sont principalement situés dans le quartier du Perrier (ZAC datant des années 1970).

Le marché de l'habitat reste caractérisé par des tendances fortes et pénalisantes pour l'accès au logement :

- Faible offre en logement locatif social, (prix du foncier très élevé qui limite les possibilités d'acquisition de terrains pour construire des logements sociaux) ;
- Parc locatif privé non accessible aux ménages dont les revenus sont modérés ou même moyens ;
- Marché de l'accession à la propriété tendu (situation frontalière qui entraîne des prix d'achat au m² très élevés).

Objectifs et actions :

1. Au niveau intercommunal, un programme local de l'habitat avec une répartition solidaire par communes :

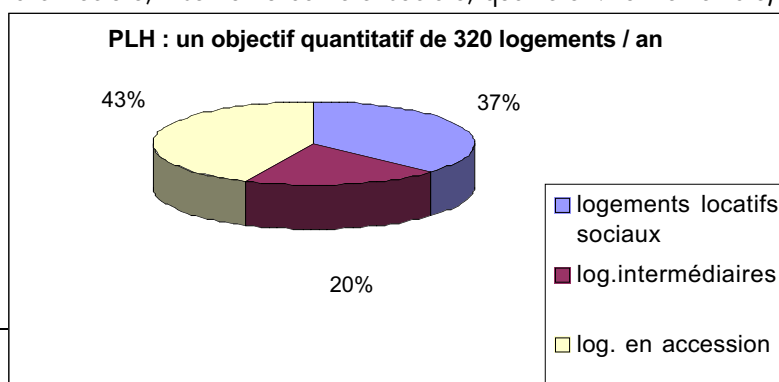
C'est au niveau de la communauté de communes de l'agglomération que le programme local de l'habitat (PLH) est piloté. Initié à partir de l'analyse des marchés fonciers et immobiliers et des besoins des habitants, le PLH fixe des objectifs et un programme d'actions :

- ➔ Développement harmonieux et équilibré des logements sociaux pour l'ensemble des communes de la 2C2A,
- ➔ Politique intercommunale de peuplement définie à partir d'un inventaire des logements existants et la mise en place d'un observatoire,
- ➔ Renforcement des partenariats instaurés avec les bailleurs privés,
- ➔ Elargissement de l'offre locative pour les populations les plus défavorisées,
- ➔ Création d'un comité local de l'habitat pour mieux répondre aux besoins des habitants.

Aujourd'hui, le projet de PLH, programmé pour une période de 5 années, s'appuie sur les résultats du bilan réalisé pour le PLH qui a été engagé en 1997 et sur un diagnostic de la situation existante. En cours de validation auprès des différents partenaires concernés, le projet de PLH a fait l'objet d'une adoption par la communauté de communes le 20 juin 2002. Son adoption définitive est envisagée pour fin 2004, après avis donné par les 6 communes concernées, le SEGH, puis validation par le préfet.

Objectifs du PLH :

- Programmation spatialisée des logements sociaux avec une répartition solidaire dans toutes les communes concernées
- Une prévision de 1 600 logements / 5 années
- 38 % de logements locatifs sociaux (soit 320 logements/an)
- Objectif qualitatif : promouvoir également la qualité des logements produits (confort, architecture, insertion urbaine et sociale, qualité environnementale)



Moyens :

- Subventions accordées aux bailleurs sociaux en fonction de critères (localisation, loyers, insertion urbaine)
- Stratégie foncière développée pour constituer un fonds de portage foncier
- Anticipation et préparation des opérations publiques d'aménagement et de logement.

2. Au niveau communal, une volonté politique affirmée :

La ville d'Annemasse entend maîtriser sa politique d'habitat et l'offre en logement de la commune afin de répondre aux besoins et aux spécificités des habitants.

Les axes de sa politique s'organisent principalement autour de :

- L'étude de l'attribution des logements sociaux
- La dynamisation des partenariats avec les bailleurs sociaux
- Des opérations de requalification dans les quartiers (Perrier)
- Des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) successives

Comment s'organise l'attribution des logements à Annemasse ?

- Commission de pré-attribution des logements sociaux (créée dès les années 1990),
- Informatisation des besoins des habitants, recensement et gestion des demandes (datant de 1993),
- Charte communale sur le logement liant la ville aux bailleurs sociaux,
- Accueil spécifique en mairie (le « service logement ») pour accueillir des nouveaux arrivants et aider à leur intégration dans la ville et à la recherche d'un logement,
- Commission Sociale du Logement, instance d'études et de propositions pour l'attribution de logements (traitement des cas difficiles rencontrés par un examen approfondi des dossiers et un travail de proximité),
- Permanences « Logement Information » organisées par les bailleurs sociaux, accueillant et accompagnant également les demandeurs de logement.

Quelle implication de la ville d'Annemasse dans le Programme Local de l'Habitat ?

- Initiation de la démarche intercommunale,
- Actions communales menées en direction des copropriétés en difficultés, des quartiers dits « fragilisés », des gens du voyage, etc.

Quelles autres actions communales en faveur de l'accès pour tous à un logement ?

Des actions sont menées par le CCAS et impliquent souvent la coordination et le partenariat entre plusieurs interlocuteurs.

Actions menées par la Ville :

- Le suivi des " impayés de loyers " et actions préventives pour éviter les mesures d'expulsion des familles en difficulté de paiement.
- Les aides financières accordées aux familles les plus endettées, pour subvenir au paiement des factures d'eau.
- La gestion de logements de dépannage, en lien avec des bénévoles pour accueillir transitoirement les familles à reloger.
- L'accompagnement social des personnes à la recherche d'un logement par des agents communaux spécifiquement missionnés sur cet objectif.

Logement social et habitat pour tous

Synthèse des enjeux locaux en quelques points essentiels :

- **Un taux élevé du foncier et une forte pénurie de logements pour Annemasse et sa région qui affectent principalement les plus fragiles socialement**
- **Un parc intercommunal de logements sociaux concentré à 60% sur le territoire communal d'Annemasse**
- **Un taux municipal de logements sociaux - 21% - légèrement supérieur aux obligations légales (20%)**
- **Un programme intercommunal de l'habitat visant à la réalisation de 320 logements par an dont 38% en locatif social**

4.2 ACTIONS EDUCATIVES, PREVENTIVES ET SOCIALES

Quels enjeux globaux de développement durable ?

Si le principe selon lequel les hommes naissent libres et égaux en droits a une vocation universaliste, force est de constater que des inégalités importantes subsistent, voire s'accroissent, en fonction du lieu et des conditions de naissance de chacun. Ces inégalités participent alors à l'exacerbation des tensions. Dès lors, la nécessaire recherche d'une plus grande équité sociale suppose que soient mises en œuvre des politiques de solidarité, tant mondiales, que nationales ou locales, visant à corriger par des mécanismes préventifs ou redistributifs les inégalités entre individus.

Quel contexte au niveau local ?

Constat :

Si Annemasse, par sa position privilégiée de ville-frontière, bénéficie du dynamisme régional, ce dynamisme ne bénéficie cependant pas de façon homogène à l'ensemble de sa population. Des disparités importantes peuvent ainsi être constatées en fonction de l'origine ethnique ou nationale, du quartier de résidence, de l'âge, du niveau de diplômes, de la qualification professionnelle et de l'accès à l'emploi ou du niveau de ressources des habitants.

Quelques données :

- Une population jeune : 25 % des Annemassiens ont moins de 20 ans et 57 % ont moins de 40 ans

Age de la population	
0 à 19 ans	25 %
20 à 39 ans	32 %
40 à 59 ans	26 %
60 à 74 ans	11 %
75 ans ou plus	6 %

- Un taux de chômage important et en progression : 15 %
- Une part importante de la population est étrangère : 14 %
- Une part importante de la population est d'origine étrangère : 21 %

Population née à l'étranger			
	Total	Union européenne	Autres
Population née à l'étranger	5607	1298	4309
Part de la population totale	21 %	5 %	16 %

- Parmi les enfants scolarisés en ZEP, 1 enfant sur 3 ne parle pas le Français dans sa famille
- Plus de 25 % des familles sont mono parentales
- Des quartiers d'habitat collectif principalement sociaux (le Perrier) concentrent une part importante de la population (30 %) et connaissent un niveau moyen de ressources 2,5 fois inférieur à la moyenne de l'ensemble de la population

Enjeux locaux

Compte tenu de ces inégalités importantes, les politiques locales éducatives, préventives et sociales ont pour enjeux de tenter de :

- Favoriser l'insertion socio-éducative et socio-culturelle des populations les plus marginalisées
- Favoriser l'insertion socio-économique des populations fragilisées
- Favoriser l'insertion urbaine des différents quartiers et de leurs résidents
- Favoriser une recherche collective de tranquillité publique

Le « contrat de ville » constitue un dispositif essentiel pour atteindre ces objectifs.

Objectifs et actions :**1. Les services à la population****SERVICES SOCIAUX :**

Les assistants sociaux accueillent les habitants dans deux sites :

- Rue Florissant, dans le centre-ville,
- Quartier du Perrier.

On y trouve :

- Des conseillers en économie sociale et familiale,
- Des aides pour rechercher un logement,
- Des aides spécifiques (distribution alimentaire, logement provisoire ou d'urgence, etc.).

Des permanences de la protection maternelle infantile (PMI) sont également proposées aux habitants.

Enfin des logements de proximité, situés au cœur des quartiers, sont mis à la disposition des habitants et associations pour des activités telles que l'accompagnement scolaire (activité « ensemble pour apprendre »).

POUR LA PETITE ENFANCE

Les tout petits (0-3 ans) représentent 5 % de la population d'Annemasse.

- Trois mini-crèches les accueillent
- La capacité d'accueil de ces structures (60 enfants) est complétée par les assistantes maternelles de la crèche familiale (70 enfants)
- Une halte-garderie (15 places) propose des demi-journées de garde occasionnelle

Les inscriptions sont gérées par un service spécifique dédié à la « Petite Enfance ». Les structures d'accueil ont été récemment rénovées pour intégrer les besoins et spécificités des usagers et enfants accueillis.

POUR LES PERSONNES AGEES

Les personnes âgées, en dépit de leur faible poids dans la population totale (6% de 75 ans et plus), disposent de nombreux services et équipements :

- Des lieux d'hébergement pour les personnes âgées : la MAPAD (structure intercommunale), deux foyers logements pour personnes âgées (capacité de 130 personnes) gérés par le CCAS, une MAPA « les Edelweiss » gérée par l'hôpital,
- Des services communaux favorisant le maintien à domicile (portage de repas, installation de téléalarmes, etc.),
- Une association en charge des soins à domicile et une autre qui gère les aides à domicile,
- Une aide pour favoriser les déplacements des personnes âgées valides (distribution de tickets gratuits HandiTac),
- Trois clubs de personnes âgées, gérés par le CCAS
- La gestion d'un restaurant-club (CCAS).

2. La politique d'éducation

Le classement en Réseau d'Education Prioritaire (REP) concerne environ 1 300 élèves, répartis dans 5 établissements scolaires. Ils bénéficient de la mise en œuvre d'actions spécifiques visant à réduire le risque d'échec scolaire, la marginalisation et l'exclusion sociale. Ces actions sont

menées dans le cadre d'un contrat de réussite, dispositif piloté par l'éducation nationale. Les familles concernées sont également parmi les plus défavorisées socialement.

La politique d'éducation de la commune d'Annemasse s'appuie principalement sur des dispositifs relayés par le contrat de ville et le plan communal pour la jeunesse (PCJ) (le PCJ allie les objectifs du contrat éducatif local à ceux du contrat temps libre).

Les principaux objectifs des actions développées au niveau de la commune sont :

- La mobilisation des différents acteurs du système scolaire sur des réflexions communes afin de mieux comprendre et résoudre l'échec scolaire, la violence ou encore les problèmes de délinquance,
- La participation des parents et des familles à la " vie scolaire " pour les intégrer à ces réflexions,
- Le soutien apporté aux projets, aux associations et aux initiatives en particulier lorsqu'elles sont en lien avec des activités éducatives proposées aux enfants pendant les temps libres ou lorsqu'il s'agit d'activités d'accompagnement favorisant la réussite scolaire et l'intégration sociale.

3. La politique de prévention et de sécurité

La politique de prévention collective et de sécurité est principalement conduite à travers les structures et dispositifs de la politique de la Ville :

- Le **Conseil intercommunal de Prévention de la Délinquance**, associant services municipaux, acteurs locaux et institutions depuis les années 1980,
- **L'Observatoire de la sécurité et de la prévention de la violence et des incivilités**, envisagé au titre du contrat de ville 2000-2006.
- Le **contrat local de sécurité**, signé en 1999 et permettant de dégager des moyens supplémentaires de police nationale et de développer une police de proximité,
- La création d'une **Maison de la Justice et du Droit**, permettant d'informer le public, de résoudre les petits litiges, de mettre en contact les habitants avec les acteurs institutionnels, de proposer l'aide aux victimes, etc.
- La création d'un service spécifique de **Médiateurs de nuit**, composé de 4 personnes et d'un chef de service et chargé d'intervenir sur les conflits et difficultés relationnelles en cherchant à instaurer le dialogue par une médiation externe. Les interventions des médiateurs de nuit sont limitées aux lieux publics, aux immeubles d'habitat public et éventuellement aux domaines privés sous convention. Au-delà des interventions immédiates, provenant soit d'un système de rondes, soit d'une sollicitation par appel téléphonique, le service cherche à développer un traitement et un suivi des dysfonctionnements constatés, notamment en établissant un partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux.
- Enfin, de multiples actions **d'aide aux victimes** et de médiations, menées en partenariat avec des associations comme les actions menées dans le cadre des Contrats " Actions-Prévention ", (prévention de la toxicomanie et de la récurrence par la formation d'adultes relais auprès des jeunes, des chantiers d'insertion, des activités socioculturelles et sportives, etc.), ou les actions dites de " prévention précoces " également développées pour les plus jeunes et les enfants en difficulté. À ce titre, ALPAGA constitue un des interlocuteurs des services de la ville : cette association de prévention spécialisée assure un travail de proximité auprès des jeunes en difficulté au même titre que des associations

telles que Trait d'Union (insertion par l'économique) ou l'APRETO (lutte contre la toxicomanie).

4. La politique de lutte contre l'exclusion sociale

Annemasse a développé sa politique de lutte contre l'exclusion sociale et toutes les formes de discrimination sociale à travers de nombreuses actions qui s'organisent autour de quatre axes principaux :

- L'accès pour tous aux services et principalement à la santé et l'éducation,
- Le logement et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie,
- L'intégration sociale (des familles étrangères, en milieu scolaire, etc.) et l'insertion socio-économique,
- La prévention.

Les actions menées vont de la médiation culturelle à l'alphabétisation, la lutte contre l'illettrisme, l'ingénierie sociale dans le domaine du logement, l'accueil des familles étrangères, les projets éducatifs en direction de la petite enfance (atelier Viens jouer), la pré-scolarisation des enfants de 2 ans et demi favorisant leur intégration sociale.

5. La politique de santé publique

Les dispositifs d'accès aux soins pour tous répondent aux critères de la loi contre les exclusions de juillet 1998 et proposent une prise en charge financière des soins, la proximité des lieux d'accueil, un accompagnement social des usagers ainsi que des actions préventives.

Les actions menées à Annemasse tendent à résoudre les questions de toxicomanie, accompagnement des familles de toxico dépendants, problèmes de maltraitance et abus sexuels, contamination au plomb, isolement des personnes atteintes de troubles psychiatriques, victimes de l'alcoolisme.

Les acteurs de la politique de santé publique sont les associations spécialisées (APRETO, CAPS 74, ...), la DDASS, le CCAS, les services d'Etat, les associations caritatives locales et de quartiers.

Actions éducatives, préventives et sociales

Synthèse des enjeux locaux en quelques points essentiels :

- ***La population annemassienne se caractérise par sa jeunesse : 1 habitant sur 4 a moins de 20 ans et 1 habitant sur 2 a moins de 50 ans***
- ***La part de la population étrangère ou d'origine étrangère est importante : 1 habitant sur 5 est né à l'étranger***
- ***Le taux de chômage d'Annemasse n'est pas négligeable : 15 % de la population active***
- ***La politique de la Ville, avec la mise en œuvre d'un « contrat de ville » qui a bénéficié d'un financement multipartite de 300 MF en 10 ans, coordonne les principaux dispositifs sociaux, éducatifs et préventifs qui visent à favoriser l'intégration des catégories de population les plus en difficulté***

4.3 SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE

Quels enjeux globaux de développement durable ?

La pratique sportive, l'éveil culturel ou la participation à la vie associative ne sont pas seulement des facteurs d'épanouissement des individus. Ils contribuent également, par la convivialité que génèrent ces pratiques sociales, à favoriser l'ouverture vers les autres et à développer une cohésion sociale fondée sur des communautés de destin. La prise en considération des besoins des générations futures, principe essentiel du développement durable, suppose alors l'acquisition d'une sociabilité dont les principes pédagogiques peuvent être maîtrisés dans le cadre d'engagements sportifs, culturels et de loisirs.

Quel contexte au niveau local ?

Constat

- 25 % de la population de la commune a moins de 20 ans
- Il existe 3 MJC à Annemasse
- 42 clubs sportifs sont affiliés à l'office municipal des sports
- Le sport à Annemasse : 7000 licenciés (dont près de 50% sont extérieurs à la seule commune) et 8000 pratiquants.

Enjeux locaux

- Les politiques d'animation menées en direction de la jeunesse, à l'échelle de l'ensemble de la commune, visent à constituer une réponse au besoin de lien social des habitants.
- La politique culturelle d'Annemasse vise, au sein d'un contexte régional concurrentiel, à permettre à la ville d'affirmer son identité propre et à afficher une image spécifique basée sur l'accès à la culture pour tous.
- La commune oriente par ailleurs ses actions culturelles vers un objectif d'intégration sociale, de participation habitante et de lutte contre toute forme d'exclusion.
- Le soutien à la vie associative participe de cet objectif de mobilisation sociale des habitants et constitue ainsi un indicateur de lien social.

Objectifs et actions :

1. La politique en direction des jeunes

Les actions mises en œuvre en direction des jeunes, par les services municipaux, les associations et les organismes partenaires sont regroupés dans le **Plan Communal pour la Jeunesse** (PCJ). Ces actions concernent aussi bien le secteur socioculturel, culturel que sportif. Depuis 1999, le PCJ reprend l'ensemble des actions concernant les 6-18 ans. Le dispositif du PCJ permet d'obtenir des financements de la CAF, du Conseil Général et de l'Etat, dans le cadre du contrat temps libre et de coordination de la jeunesse et du contrat éducatif local. Le service en charge du

PCJ coordonne les actions éducatives et délivre des aides pour les vacances et les loisirs : dispositif « Atout Jeunes », Passeport Vacances ou Bons Vacances de la ville.

Les nouvelles orientations du PCJ pour les années 2003-2006 doivent permettre d'accentuer l'accompagnement des jeunes fragilisés et d'accroître la coordination et l'évaluation des actions éducatives.

2. La politique culturelle

Les équipements culturels de la ville sont nombreux, au même titre que les associations et animations proposées. A citer :

- Le relais culturel de Château Rouge,
- La villa du Parc (centre d'exposition et d'échanges de large renommée),
- L'école de musique ouverte à tous les enfants sans conditions de ressources,
- L'école intercommunale des Beaux Arts,
- L'auditorium.

3. Culture et intégration sociale

Par les contrats de ville successifs, des actions socioculturelles sont proposées aux enfants des familles en difficulté sociale, au titre de l'insertion sociale et de la « prévention précoce ».

Les trois MJC participent également à développer des animations culturelles en direction des publics marginalisés par le biais du plan communal pour la jeunesse.

Un projet de " maison de l'insertion et de la solidarité " devrait également voir le jour dans le cadre du contrat de ville 2000-2006.

Dans le domaine de l'animation socioculturelle, près de la moitié des bénéficiaires ne sont pas Annemassiens et acquittent à ce titre un coût d'adhésion supérieur. Cette caractéristique souligne l'ambiguïté des compétences communales ou intercommunales en matière de politique culturelle et sociale.

Enfin, un tiers des activités « enfants » proposées par les MJC est quasiment gratuit et, par ailleurs, l'ensemble des activités périscolaires proposées par la Ville est totalement gratuit.

4. La politique sportive communale

À Annemasse, le sport constitue également un facteur d'identification sociale et d'insertion et la politique sportive est clairement tournée vers les jeunes et l'accès à des pratiques sportives pour tous.

Le service communal des sports assure la gestion des équipements sportifs, l'animation et l'enseignement du sport dans les écoles, les relations avec les clubs sportifs. L'équipe d'animation est composée de 8 éducateurs sportifs polyvalents et 6 maîtres nageurs pour le centre nautique.

Les animations sportives proposées par les services de la Ville concernent :

- La mise en place d'« études sportives », après le temps scolaire, dans chaque école ; ces activités sportives périscolaires se déroulant chaque soir
- Une école des sports qui propose des cycles d'activités le mercredi
- Des stages hebdomadaires, mis en place pendant les périodes de vacances
- Lors des vacances d'été et d'hiver, des stages sont également proposés aux adolescents (11-17 ans) avec une réduction possible sur les tarifs (dispositif Passeport Vacances). Elles s'intègrent dans les actions du PCJ et permettent aux adolescents de poursuivre des activités déjà pratiquées et de garder le contact avec l'équipe d'animation.

5. La vie associative

Les associations, nombreuses à Annemasse, tant sportives que culturelles ou de quartiers, garantissent le dynamisme de la vie locale et favorisent le lien social.

En fonction de leur vocation, les subventions qui leur sont attribuées émanent du service des sports, de ceux du social, de la culture, du contrat de ville, du service en charge de la jeunesse.

L'équipe municipale s'appuie largement sur le tissu associatif pour toutes les politiques sociales et la politique de la Ville, les associations assurant un relais de proximité auprès de l'ensemble de la population. Ainsi, les associations de locataires sont les interlocuteurs privilégiés des organismes sociaux.

La Maison Coluche, les associations d'insertion telle que Emploi 74 sont généralement nées de la volonté d'une poignée de bénévoles et illustrent la dynamique sociale et associative d'Annemasse.

Les actions menées par ces associations sont une donnée essentielle pour atteindre les objectifs de la politique de la Ville. De plus, elles constituent une des composantes essentielle à la richesse culturelle et sportive de la commune.

Sport, culture et vie associative

Synthèse des enjeux locaux en quelques points essentiels :

- **Avec 3 MJC et 40 clubs sportifs affiliés à l'office municipal des sports, Annemasse dispose de structures sportives et socioculturelles permettant de favoriser l'intégration sociale des habitants**
- **Les politiques de la jeunesse sont coordonnées au sein d'un Plan Communal pour la Jeunesse**
- **La vie associative, particulièrement développée, constitue un relais de proximité de la politique communale d'animation**

4.4 NUISANCES ET VIE EN COLLECTIVITE

Quels enjeux globaux de développement durable ?

La société de consommation a engendré un danger inédit pour la santé de l'homme : la pollution et les nuisances. Celles-ci sont encore plus exacerbées en milieu urbain, où la qualité de vie et celle de l'environnement sont de plus en plus précaires. Chacun doit pouvoir se sentir responsable des nuisances et des déchets que ses activités génèrent et chacun doit pouvoir participer à limiter les nuisances et les pollutions. Le sommet de Rio a mis en avant le principe du pollueur-payeur, qui est aujourd'hui appliqué au plan national.

Quel contexte au niveau local ?

Constat

- Les nuisances sonores sont considérées comme la principale préoccupation environnementale par les Annemassiens – au même titre que l'ensemble des Français -. Elles peuvent entraîner des troubles de la santé, une baisse de la vigilance mais aussi une dégradation du climat social et des conflits de voisinage.
- Le paysage urbain d'Annemasse est victime du dynamisme commercial de la commune et de sa périphérie : la multiplication des panneaux et enseignes publicitaires constitue une gêne importante.
- Le sentiment d'insécurité des Annemassiens est important. Il s'appuie notamment sur un taux de crimes et délits relativement élevé (11,4 %), soit le plus important de Haute-Savoie, et en progression (+ 7 % entre 2001 et 2002). L'essentiel des 3701 faits constatés en 2002 relève de petite délinquance et d'incivilités. Au niveau typologique, les infractions en plus forte hausse sont les vols avec violence, les infractions vis-à-vis des véhicules et les dégradations volontaires (feux de poubelle).

Enjeux locaux

L'objectif des politiques locales en matière de lutte contre les nuisances vise par l'association de différents acteurs à favoriser la tranquillité publique et la capacité de chacun à vivre en paix avec et au sein de son environnement urbain et humain.

Objectifs et actions :

1. Les nuisances sonores

A Annemasse, les conflits de voisinage sont traités par un service spécifique qui assure le lien avec les habitants.

Un travail d'information et de sensibilisation est également réalisé auprès des agents communaux utilisant du matériel bruyant (tondeuses, souffleuses à feuille) et à travers la construction et les récentes démarches de Haute Qualité Environnementale engagées sur tous les nouveaux bâtiments municipaux (prise en compte des impacts du bâtiment sur son environnement durant toute sa durée de vie).

Le service en charge de l'urbanisme réglementaire participe également à un travail sur les préconisations à faire en matière d'urbanisme pour prévenir les nuisances sonores, comme celles générées par les infrastructures de transports (qui constituent également des sources de pollutions visuelles et atmosphériques).

2. Les nuisances visuelles liées à l'affichage publicitaire

La commune a réalisé un règlement local de publicité pour limiter la dégradation des paysages, lutter contre les nuisances visuelles observées le long des grands axes de la ville et dues à l'abondance des panneaux publicitaires et des enseignes commerciales. Ce règlement prévoit des restrictions en matière d'affichage publicitaire en fonction de la vocation de la zone urbaine

(habitat, vocation économique, etc.). Le service en charge de l'urbanisme réglementaire s'assure de l'application et la prise en compte de ce règlement local de publicité. Un document similaire est en cours d'élaboration à l'échelle de l'agglomération.

3. L'insécurité et la vie en collectivité

Le sentiment d'insécurité correspond à Annemasse à la fois à un sentiment lié à une situation de fragilisation et de pertes de repères (éducatifs, sociaux et identitaires) et à une réalité objective (augmentation des crimes et délits).

A Annemasse différents acteurs participent à la lutte en faveur de la tranquillité publique :

- La police nationale dispose d'un effectif d'une centaine de personnes pour l'aire urbaine
- La police municipale (18 personnes) participe à des missions d'ilotage, de prévention, de sécurisation et de police de la route et du stationnement
- Les médiateurs de nuit (5 personnes) constituent un service communal qui intervient sur la médiation immédiate des litiges de proximité et tente ainsi de répondre à une demande d'intervention rapide de la part des habitants
- Afin de rendre davantage transparente l'information sur les incivilités, un numéro spécial du Journal d'Informations Municipales a été consacré en 2003 à une présentation des actes de délinquance constatés à Annemasse et des mesures mises en œuvre.

Nuisances et vie en collectivité

Synthèse des enjeux locaux en quelques points essentiels :

- **Le bruit constitue la principale nuisance environnementale pour les Annemassiens**
- **Des réponses tentent d'y être apportées tant par la sensibilisation des différents acteurs que par l'adaptation acoustique des infrastructures ou par la réglementation des opérations de construction**
- **Un règlement local de publicité vise à réduire les atteintes visuelles au paysage communal**
- **Les politiques multipartenariales de sécurité, tant préventives que dissuasives ou répressives, cherchent à réduire un taux de crimes et délits qui demeure élevé et qui relève principalement de petite délinquance.**

5. LE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL ET LA VIE COMMUNALE

Atelier n° 3 :

**COMMENT PARTICIPER
AUX PROJETS DE LA VILLE ?**

Atelier n° 7 :

**COMMENT ETRE
DES ECO-CITOYENS?**

5. LE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL ET LA VIE COMMUNALE

Préalable : quels enjeux globaux de gouvernance locale ?

En posant le principe de la « gouvernance locale », les initiateurs des stratégies de développement durable ont entendu affirmer l'inéluctable participation des habitants à la compréhension et à l'élaboration des politiques internationales, nationales ou locales qui contribuent à modifier leurs conditions et cadre de vie.

En France, la loi de démocratie de proximité, adoptée le 28 février 2002, vise à favoriser cette participation des citoyens à la démocratie locale, notamment en milieu urbain. Toutefois les initiatives des collectivités ou des associations d'habitants constituent souvent le meilleur gage d'une pérennisation des dispositifs de concertation mis en œuvre.

5.1 CONCERTATION ET DEMARCHES PARTICIPATIVES

Quel contexte au niveau local ?

Enjeux locaux

- La municipalité d'Annemasse, consciente de la nécessité de travailler au rapprochement de la décision politique avec l'engagement citoyen cherche à conduire une politique d'approfondissement de la démocratie locale.
- Celle-ci passe en premier lieu sur la capacité à diffuser l'information sur les projets locaux puis sur la mise en œuvre de dispositifs de concertation adaptés aux différents publics concernés.
- Le récent développement de l'intercommunalité contribue cependant à réduire la lisibilité des politiques et risque de favoriser l'éloignement de la décision du citoyen ; il convient en conséquence de développer en parallèle des concertations de proximité.

Constats

- La politique de la Ville a été jusqu'à présent le moteur principal des dispositifs de concertation avec les habitants
- Il existe à Annemasse 3 comités de quartier
- Une commission consultative des usagers, répondant à une obligation légale, est constituée au niveau intercommunal
- Le Forum 21 constitue, par le nombre de ses participants et l'intensité de leur engagement, un dispositif essentiel de la concertation locale
- Les habitants d'Annemasse ont le sentiment que le niveau de concertation demeure trop faible, en dépit de leur faible motivation individuelle à s'inscrire dans les dispositifs existants

Objectifs et actions :

1. Le fonctionnement municipal et l'administration de la commune :

Le **conseil municipal** est la première instance décisionnelle, son exécutif étant représenté par la municipalité. Les décisions sont préparées et travaillées en commissions municipales, animées par les adjoints des secteurs concernés.

Les **réunions de pôle** ont été lancées au cours de l'année 2001 en vue de préparer davantage les prises de décisions et d'orientations politiques sur les projets et axes de développement du programme de l'équipe municipale. Les réunions de pôle, préparées par les services, ont vocation à susciter des échanges et faire le point sur une problématique plus large, qui nécessite de rassembler le point de vue de tous les élus. Une réunion de pôle (5 novembre 2002) a ainsi permis aux élus de réfléchir et définir les axes du futur agenda 21 d'Annemasse.

L'**administration** de la commune est sous la responsabilité de la direction générale, qui est directement placée sous l'autorité du maire. Elle est chargée de la mise en œuvre des politiques municipales et du bon fonctionnement des services.

Les services techniques de la ville ont été récemment réorganisés, en vue d'améliorer le service rendu à la population, de s'adapter aux besoins et d'optimiser le fonctionnement des services municipaux.

2. Les lieux d'écoute des habitants :

La municipalité a souhaité qu'ils soient nombreux afin que chaque habitant puisse s'exprimer sur ses attentes, ses besoins et ses difficultés quotidiennes.

Les dispositifs de rencontres mis en place sont diversifiés :

- Réunions publiques d'information concernant généralement un projet d'intérêt collectif ;
- Réunions de quartier organisées en mairie et concernant les problématiques d'un secteur précis de la commune ;
- Rencontres dans les quartiers (réunions sur le terrain) encore appelées « les réunions parapluies » ;
- Permanences régulières en mairie.

Les habitants peuvent également solliciter l'adjoint au maire en charge de la vie des quartiers ainsi que le service communal « vie publique » chargé de gérer les relations avec les habitants.

3. La concertation :

Impulsée principalement par le développement social des quartiers et la politique de la Ville, elle s'organise autour des instances suivantes :

- Les **Comités de quartier**, créés en 1998 dans le cadre du contrat de ville (3 quartiers concernés) : il s'agit d'instances autonomes constituées d'habitants volontaires avec un rôle consultatif sur les projets de quartier ;

- Les **rencontres informelles** suscitées dans un quartier, éventuellement sous l'impulsion d'un habitant-relais (ex. dans le quartier du Perrier).

La mise en œuvre de la politique de la ville a permis aux élus de pratiquer la concertation et de créer un cadre de références et des habitudes de travail collectif.

La démarche est pilotée par le service en charge du contrat de ville, qui s'appuie sur la dynamique des habitants-relais, des acteurs locaux et ses propres connaissances de terrain.

Plusieurs étapes de conduite de la concertation sont aujourd'hui formalisées :

- Sollicitation des habitants par un porte-à-porte mené par les élus,
- Suivi d'un courrier d'invitation,
- Questionnaire en face-à-face pour recenser les préoccupations et les attentes,
- Réunion publique d'information en présence du maire pour cerner la problématique et écouter les habitants,
- Seconde réunion associant les acteurs locaux pour travailler à la définition d'un projet.

La concertation est ensuite poursuivie au sein de groupes de travail réunissant 20 à 30 participants et éventuellement relayée par les Comités de quartiers.

La politique d'aménagement urbain n'a pas, pour l'instant, fait l'objet de démarche de concertation spécifique, seules les problématiques sociales et de politique de la Ville ayant été abordées avec la population.

De même, les habitants n'ont pas été sollicités sur les projets intercommunaux et de territoire avant la mise en place de la démarche de SCOT.

4. La place des habitants dans les prises de décision et les projets :

Même si les prises de décision restent, au final, de la compétence de l'exécutif municipal, les habitants sont sollicités sur les projets à travers différents dispositifs de concertation et d'expression, qui sont progressivement renforcés et adaptés en fonction des enjeux.

Ainsi, pour le contrat de ville et la requalification des quartiers (Perrier, Romagny, etc.), dont le réaménagement constitue un enjeu majeur pour l'avenir de la ville en terme de cohésion sociale et de qualité de vie, la commune s'est donnée les moyens d'associer les habitants. Cette démarche permet aux habitants concernés de mieux s'approprier la démarche et de participer davantage à la vie de la commune.

Les habitants sont cependant sollicités principalement sur des projets concrets qui concernent le territoire communal, généralement relatifs à l'aménagement ou la construction. Les démarches de concertation portant sur des territoires plus larges, sur le devenir du développement touristique, sur les enjeux de l'intercommunalité, sur les déplacements à l'échelle de l'agglomération, etc. n'ont encore pas été engagées par l'équipe municipale ou relayées par la commune dans le cas d'initiatives menées par d'autres structures.

5.2 INFORMATION ET COMMUNICATION D'UNE COLLECTIVITE

Quel contexte au niveau local ?

Enjeux locaux

- Les sources d'information et les médias présents sur le territoire communal sont nombreux et génèrent, par leur disparité, des confusions quant à la qualité de l'émetteur. La communication institutionnelle de la Ville cherche ainsi à acquérir une spécificité et une visibilité propre favorisant sa reconnaissance par les habitants.
- La Ville d'Annemasse favorise la diffusion d'une information de proximité. La municipalité considère ainsi que cette information préalable constitue une étape indispensable pour permettre aux habitants de s'engager dans la vie citoyenne de leur commune.

Constat

- Les Annemassiens considèrent majoritairement comme satisfaisant le niveau d'information diffusé par la municipalité quant aux différents projets locaux.

Objectifs et actions :

1. Les supports de communication :

Le service communication de la Ville gère la documentation, la reprographie ainsi que la communication interne et externe. La communication externe (information à l'attention de la population) occupe une place particulièrement importante au sein de ces différentes missions.

En termes d'actions et de supports, le service communication intervient à la fois sur :

- La réalisation du journal d'informations municipales (le JIM / 7 numéros par an) dont il gère entièrement le contenu éditorial et la mise en page
- La réalisation de " JIM spéciaux " qui délivrent ponctuellement l'information sur le quotidien de la commune (réunions de quartiers, travaux, ...) ou qui traitent de thématiques spécifiques (JIM spécial "Pollution de l'air", "Journée sans ma voiture", "Fête de la Musique", "Sécurité", etc.)
- La réalisation de documents référents pour des publics scolaires , associatifs, sportifs ("guide sport et loisirs", "supplément pour la rentrée scolaire"...)
- La réalisation de documents liés à des événementiels (flyers, affichettes, affiches...)
- Les relations presse (presse écrite, TV et radio locales) régulières (communiqués), mensuelles (point presse du maire) et ponctuelles (conférences de presse, dossiers de presse)
- La collaboration avec le service de gestion du site Internet, régulièrement mis à jour et comportant de nombreuses rubriques visant à la fois l'information pratique habitants et la communication plus générale d'image de la commune

- la mise à jour de l'information sur des panneaux électroniques et les panneaux d'affichage de la commune
- La communication institutionnelle relative aux grands dossiers de la commune et aux partenariats avec la communauté de communes de l'agglomération annemassienne (diverses collaborations).

2. Les lieux et relais d'information :

Les habitants sont tenus informés de la vie de la commune par la presse municipale et locale, les panneaux d'affichage et électroniques, le site Internet, les lieux d'accueil du public qui proposent de la documentation en libre-service.

Dans chaque lieu d'accueil du public sont mis à disposition des usagers des informations spécifiques et thématiques et de la documentation générale sur les activités communales. Les MJC accueillent également de la documentation pour les jeunes et hébergent des sites Internet (action menée dans le cadre du Plan Communal Jeunesse).

Pour les réunions d'information sur les projets (projets d'aménagement, travaux dans les quartiers) les habitants sont invités aux réunions et rencontres par courrier. Des suppléments (JIM Sup "quartier du Livron"...) sont distribués aux habitants suite aux réunions afin de rendre compte des échanges.

5.3 SENSIBILISATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Quel contexte au niveau local ?

Enjeux locaux

La politique de sensibilisation à l'environnement n'a pas fait l'objet d'un axe d'intervention officiel défini par l'équipe municipale, mais constitue davantage une problématique transversale qui est traitée à travers l'aménagement urbain, les questions de déplacements, la gestion des bâtiments, la construction et les moyens techniques des services de la ville.

Constat

Quelques opérations ponctuelles (« L'enfant dans la ville ») ont été conduites par la municipalité lors du précédent mandat mais n'ont pas fait l'objet de reconduction.

Objectifs et actions :**1. La « politique » d'environnement de la commune et l'information des habitants :**

La politique d'environnement se concrétise principalement aujourd'hui à travers des actions menées dans les domaines de l'énergie, des espaces verts, de la gestion des équipements municipaux, de la propreté de la ville, des liens entre pollution de l'air et déplacements, etc.

Les questions de développement durable ont été abordées lorsque la commune a réfléchi à la mise en place d'une charte d'écologie urbaine. Les élus ont alors choisi de se positionner vers une démarche plus large, associant la population et la responsabilisant, permettant de résoudre des questions plus globale comme celle des déplacements.

2. L'environnement et la citoyenneté dans les écoles :

L'éducation à l'environnement ou à la citoyenneté ne sont pas abordées à travers les activités municipales développées dans les écoles. Ce thème est cependant traité à travers les programmes de l'Éducation Nationale.

En 1997-98, une opération a été menée dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les enfants à la gestion communale, la citoyenneté, le fonctionnement municipal. L'opération " Un enfant dans sa ville " n'a pas été reconduite, faute d'une mobilisation suffisante des acteurs et de la définition de moyens et objectifs opérationnels.

3. L'information et la sensibilisation des habitants au développement durable :

Les habitants sont sensibilisés à la protection de l'environnement à travers :

- Des actions menées dans le cadre du contrat de rivière et de la gestion de l'Arve qui sont proposées par le syndicat en charge du contrat de rivière,
- Des articles de la presse municipale et des informations diffusées sur le site Internet (articles de fonds ou d'actualité),
- Des campagnes de communication plus spécifiques, comme celles relatives à la journée sans ma voiture ou le dossier thématique sur la pollution de l'air,
- La diffusion quotidienne du taux de pollution atmosphérique par le biais du lien entre le site Internet de la mairie et celui de l'association « Air de l'Ain et des Pays de Savoie ».
- Le dispositif d'Agenda 21, et notamment le Forum 21, constitue actuellement la principale action de sensibilisation au développement durable en regroupant sur le long terme plus d'une centaine d'Annemassiens volontaires.

4. Le personnel municipal et le développement durable :

Le personnel municipal a été informé au même titre que les habitants par la presse écrite. Au cours de la période 2001-2002, il a également été sollicité pour l'élaboration du diagnostic des actions et des pratiques communales en matière de développement durable.

Cette période a été également mise à contribution pour essayer de mettre en œuvre, au sein des services, des initiatives concrètes illustrant les principes de développement durable :

- le tri des déchets dans les bureaux et les équipements municipaux
- l'étude d'une collecte de papiers blancs
- les économies d'énergies
- les pratiques d'entretien des espaces verts respectueuses de l'environnement

Au sein du dispositif Forum 21, quelques agents municipaux participent activement aux ateliers de travail avec les habitants afin de leur fournir l'information nécessaire à leur réflexion.

Fonctionnement municipal et vie de la commune

Synthèse des enjeux locaux relatifs à la gouvernance locale en quelques points essentiels :

- ***La Ville d'Annemasse maîtrise et diffuse en direction de ses habitants un grand nombre de supports d'information, majoritairement écrits***
- ***La politique municipale d'information vise principalement à favoriser l'émergence d'une citoyenneté active***
- ***A l'exception du Forum 21, les dispositifs de concertation sont, pour les plus innovants d'entre eux, liés à la mise en œuvre de la politique de la Ville***
- ***Les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement sont le plus souvent le fruit d'opérations ponctuelles***

GLOSSAIRE

Liste des abréviations et des sigles utilisés :

- A.D.E.M.E. : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- A.L.P.A.G.A. : association de loisirs, prévention de l'agglomération annemassienne (association de prévention de la délinquance)
- A.N.P.E. : agence nationale pour l'emploi
- A.P.D.D. : association pour les pratiques de développement durable
- A.P.E.C. : agence nationale pour l'emploi des cadres
- A.P.R.E.T.O. : association pour la réhabilitation sociale des personnes toxicomanes
- B.E.T. : bureau d'études
- C.A.F. : caisse d'allocations familiales
- C.A.P.S. : centre d'alcoologie, de prévention et de soins
- C.A.U.E. : conseil en architecture, urbanisme et environnement
- C.C.A.S. : centre communal d'action sociale
- C.C.I. : chambre de commerce et d'industrie
- C.E.L. : contrat éducatif local
- C.E.R.N. : centre européen de recherche nucléaire
- C.E.R.T.U. : centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
- C.E.T.E. : centre d'études techniques de l'équipement
- C.I.O. : centre d'information et d'orientation
- C.I.P.D. : conseil intercommunal de prévention de la délinquance
- C.L.S. : contrat local de sécurité
- C.R.F.G. : comité régional franco genevois
- C.R.T.H. : centre de ressources technologiques et humaines
- C.T.L. : contrat temps libre
- C.T.M. : centre technique municipal
- D.D.A.S.S. : direction départementale des affaires sanitaires et sociales
- D.D.E. : direction départementale de l'équipement
- D.I.R.E.N. : direction régionale de l'environnement
- D.R.I.R.E. : direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
- D.S.Q. : développement social des quartiers
- D.T.A. : directive territoriale d'aménagement
- E.T.T.I. : entreprise de travail temporaire et d'insertion

F.I.S.A.C. : fonds d'intervention pour la sauvegarde et la restructuration des activités commerciales artisanales

G.E.S. : gaz à effets de serre

G.N.V. : gaz naturel véhicules

H.L.M. : habitation à loyer modéré

H.Q.E. : haute qualité environnementale

I.S.O. : International standard organisation

J.I.M. : journal d'informations municipales

M.E.D. : maison de l'économie et du développement de l'agglomération d'Annemasse

M.J.C. : maison de la jeunesse et de la culture

O.N.U. : organisation des nations unies

O.P.A.H. : opération programmée d'amélioration de l'habitat

P.A.D.D. : plan d'aménagement et de développement durable

P.A.V. : point d'apport volontaire des déchets ménagers

P.C.J. : plan communal pour la jeunesse

P.D.E. : plans de déplacements d'entreprises

P.D.U. : plan de déplacement urbain

P.I.C. : projet d'intérêt communautaire

P.L.H. : programme local de l'habitat

P.L.U. : plan local d'urbanisme (en référence à la loi SRU)

P.O.S. : plan d'occupation des sols

P.P.R. : plan de prévention des risques

P.R.Q.A. : plan régional pour la qualité de l'air

P.T.U. : périmètre des transports urbains

R.A.E.E. : association Rhônalpénergie-environnement

R.E.P. : réseau d'éducation prioritaire (ex ZEP : zone d'éducation prioritaire)

R.F.F. : réseaux ferrés de France

R.L.P. : règlement local de publicité

R.M.I. : revenu minimum d'insertion

R.T.M. : restauration des terrains en montagne

S.A.G.E. : schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

S.C.O.T. : schéma de cohérence territoriale (en référence à la loi SRU)

S.E.G.H. : syndicat d'études du Genevois haut Savoyard

S.I.D.E.F.A.G.E. : syndicat mixte intercommunal de gestion des déchets du Faucigny Genevois

S.I.G. : système d'information géographique

S.I.M.B.A.L. : syndicat mixte intercommunal de gestion du contrat global

S.I.V.M.A.A. : syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération annemassienne (créé en 1996)

2C2A : communauté de communes de l'agglomération annemassienne (en remplacement du SIVMAA, depuis février 2002)

S.I.V.U. : syndicat à vocation unique

S.R.U. : loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain

T.A.C. : transports annemassiens en commun bus urbains (société CT2A)

T.C. : transport en commun

T.E.P. : tonne équivalent pétrole

Z.A.C. : zone d'aménagement concertée

Z.N.I.E.F.F. : zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

Z.U.P. : zone d'urbanisation prioritaire